

RAPPORT-PROGRAMME

ORION 2022

Novembre 2021



ÉCONOMIE & FINANCE

CERCLE ORION

CLUB POLITIQUE & D'INFLUENCE INDÉPENDANT



CERCLE ORION

Club de réflexion politique et d'influence indépendant

Le Cercle Orion est un club *politique* et d'influence indépendant, laboratoire d'idées de référence, visant à promouvoir l'engagement de la jeune génération, fondé en janvier 2017 par Alexandre MANCINO.

Son but est de prendre part au débat intellectuel et de contribuer à la compréhension des enjeux et transformations du XXI^e siècle pour agir et être source de propositions pour le monde de demain. Il s'articule autour d'évènements de très haute qualité avec des personnalités du monde politique, économique ou intellectuel ainsi qu'à travers des contributions d'experts sur les sujets de société.

Les activités du Cercle visent à éclairer les décideurs publics et privés confrontés aux enjeux contemporains.

À travers l'ensemble de ses activités – *réflexions, propositions, publications, lobbying & influence, accompagnement de start-ups, évaluation des politiques publiques, participation citoyenne et expérimentation* – le Cercle Orion joue un rôle d'acteur du débat démocratique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.cercleorion.com

Économie & Finance

Rapport-programme ORION 2022

**Rapport rédigé par le Comité Économie & Finance
du Cercle Orion**

Table des matières

INTRODUCTION	6
SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS	7
<i>Pour une réindustrialisation de nos territoires</i>	7
<i>Pour l'optimisation du potentiel digital de la France</i>	7
<i>Pour une croissance durable en améliorant la lisibilité des critères ESG</i>	7
<i>Pour des entreprises plus compétitives et davantage génératrices de valeurs et d'emploi</i>	7
<i>Pour une fiscalité plus efficace et cohérente permettant de libérer le potentiel économique de la France</i>	8
<i>Pour une refonte de l'Europe budgétaire et une meilleure adaptation des objectifs aux réalités économiques et sociales de l'époque post-Covid-19</i>	8
<i>Pour une meilleure gestion du marché de l'emploi et une indemnisation chômage mieux ciblée et plus contra-cyclique</i>	8
<i>Pour des minimas sociaux plus efficaces avec des meilleurs taux de retour vers l'emploi</i>	9
POUR UNE RÉINDUSTRIALISATION DE NOS TERRITOIRES	10
<i>État des lieux</i>	10
<i>Propositions</i>	10
POUR L'OPTIMISATION DU POTENTIEL DIGITAL DE LA FRANCE	12
<i>État des lieux</i>	12
<i>Propositions</i>	12
POUR UNE CROISSANCE DURABLE EN AMÉLIORANT LA LISIBILITÉ DES CRITÈRES ESG	16
<i>État des lieux</i>	16
<i>Propositions</i>	18
POUR DES ENTREPRISES PLUS COMPÉTITIVES ET DAVANTAGE GÉNÉRATRICES DE VALEURS ET D'EMPLOI	22
<i>État des lieux</i>	22
<i>Propositions</i>	24
POUR UNE FISCALITÉ PLUS EFFICACE ET COHÉRENTE PERMETTANT DE LIBÉRER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE	31
<i>État des lieux</i>	31

<i>Propositions</i>	34
POUR UNE REFONTE DE L'EUROPE BUDGÉTAIRE ET UNE MEILLEURE ADAPTATION DES OBJECTIFS AUX RÉLIATÉS ÉCONOMIQUE ET SOCIALES DE L'ÉPOQUE POST COVID-19	37
<i>État des lieux</i>	37
<i>Propositions</i>	39
POUR UNE MEILLEURE GESTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET UNE INDEMNISATION CHÔMAGE MIEUX CIBLÉE ET PLUS CONTRA-CYCLIQUE	41
<i>État des lieux</i>	41
<i>Propositions</i>	43
POUR DES MINIMAS SOCIAUX PLUS EFFICACES AVEC DES MEILLEURS TAUX DE RETOUR VERS L'EMPLOI	47
<i>État des lieux</i>	47
<i>Propositions</i>	49
BIBLIOGRAPHIE	52
CONTACT	55

INTRODUCTION

La France connaît, depuis les années 2000 voire depuis les années 1990, un chômage de masse. Bien qu'ayant diminué avant la crise du COVID19 sous la présidence d'E. MACRON, ce chômage restait important et structurellement haut. Les conséquences sont multiples : désindustrialisation, mauvais système de formation professionnelle et quelques trappes à inactivité complètent le tableau. Or, ce chômage de masse a des conséquences sur le budget de l'État, et plus généralement sur la viabilité de notre système de retraite.

Son second problème essentiel reste le positionnement de l'économie française par rapport au monde. Bien qu'ayant fini par adopter des mesures dissuasives en direction des pays et entreprises pratiquant la subvention déguisé de leur économie, l'Europe se refuse toujours au protectionnisme pour des raisons idéologiques même si nos principaux partenaires non européens s'embarrassent de moins en moins des mêmes considérations idéologiques. Il nous faut, dans ces conditions, compter sur l'arsenal existant en espérant l'améliorer et l'orienter vers une plus grande rigueur et fermeté.

A ce contexte structurel s'ajoutent les difficultés issues de la crise sanitaire du COVID-19, à savoir une capacité d'action limitée par un état de finances publiques dégradé et un tissu économique et social fragilisé malgré le soutien sans faille de l'Etat. Dans ce contexte il est d'autant plus essentiel de maximiser l'efficacité de la dépense publique. Par conséquent l'action publique ne peut plus se permettre de « saupoudrer » procédé qui revient à pénaliser les entreprises, secteurs, projets et individus vers qui l'action publique doit s'orienter de façon efficace au profit de projet ou d'aides inutiles ou à faible impact. Il est donc essentiel de cibler les mesures et pour ce faire il nous faut définir un plan d'action précis fait de mesures concrètes établies sur la base d'un état des lieux et analyse des principaux facteurs économiques. Tel est l'objet de ce rapport.

Ainsi, le présent rapport programme a pour but d'offrir une feuille de route pour libérer le potentiel de croissance de la France et permettre à notre pays de renouer avec l'emploi et un développement durable et résilient et un désendettement rapide.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Pour une réindustrialisation de nos territoires

- 1. Fixer un seul industriel minimal*
- 2. Diminuer la dépendance vis-à-vis des pays et producteurs uniques et favoriser la coopération intra-européenne*
- 3. Rattraper le retard en matière de robotique*

Pour l'optimisation du potentiel digital de la France

- 4. Abaisser les seuils d'investissement et multiplier les incitatives public-privé*
- 5. Favoriser les industries à hauts potentiels « CleanTech », « Healthcare » ou encore « Fintech » et les initiatives de leap-frogging technologique au niveau européen*
- 6. Définir des zones d'implantation prioritaires pour les entreprises innovantes afin favoriser des dynamiques vertueuses en termes d'inclusion et de croissance*

Pour une croissance durable en améliorant la lisibilité des critères ESG

- 7. Affirmer et maintenir le leadership français et européen en matière de critères extra-financiers*
- 8. Développer et diffuser des méthodologies et outils précis de valorisation extra-financiers*
- 9. Renforcer l'aspect réglementaire du marché et promouvoir les best practices européennes par la création de labels européens*

Pour des entreprises plus compétitives et davantage génératrices de valeurs et d'emploi

- 10. Miser sur la formation et professionnalisation : Renforcer l'accompagnement et imposer aux entreprises l'embauche d'apprentis*
- 11. Inciter l'investissement dans les entreprises de l'économie durable en abaissant la taxation des plus-values*
- 12. Faciliter l'embauche et la mobilité au sein du marché du travail par la création d'un contrat de travail unique*

- 13. Booster la croissance et les capacités d'exportation des TPE et des PME françaises par des formations et forums professionnels*
- 14. Mettre en place des pôles régionaux regroupant les entreprises, écoles et universités pour cibler la R&D en fonctions des besoins des entreprises et accélérer les applications industrielles*

Pour une fiscalité plus efficace et cohérente permettant de libérer le potentiel économique de la France

- 15. Élargir l'assiette d'imposition et abaisser le taux nominal au niveau de la moyenne de la zone euro*
- 16. Libérer les cotisations de l'obligation de financement des prestations universelles en les faisant supporter par l'impôt ; fusionner les cotisations patronales et salariales afin d'alléger les procédures et rendre plus transparents les prix de l'emploi*
- 17. Harmoniser les taux d'imposition au niveau de l'UE afin de faciliter le marché de fusions acquisitions intra-européen*

Pour une refonte de l'Europe budgétaire et une meilleure adaptation des objectifs aux réalités économiques et sociales de l'époque post-Covid-19

- 18. Élever de façon significative le budget européen pour permettre politique industrielle commune*
- 19. Procéder à une refonte des règles du pacte de stabilité et de croissance pour mieux lisser et accompagner les cycles économiques*
- 20. Apprécier les critères de dette publique à l'aune de leur contribution à une croissance durable (investissements dans les infrastructures, la R&D, l'éducation et la résorption des inégalités territoriales)*

Pour une meilleure gestion du marché de l'emploi et une indemnisation chômage mieux ciblé et plus contra-cyclique

- 21. A court terme maintenir le soutien à l'emploi dans les secteurs les plus affectés et mettre l'accent sur la formation des employés correspondant aux catégories fragiles (jeunes, seniors, employés peu qualifiés)*
- 22. Continuer les efforts d'insertion et réinsertion de faveur des jeunes par un accompagnement renforcé*

- 23. Prévenir le chômage de longue durée par une prise en charge précoce et d'un accompagnement approfondi pour les catégories fragiles*
- 24. Renforcer le caractère contra-cyclique des mesures associées à la réforme (investir dans la formation en période de récession et permettre au système de retrouver une santé financière en période de croissance)*

Pour des minimas sociaux plus efficaces avec des meilleurs taux de retour vers l'emploi

- 25. Rassembler les aides au sein d'un seul mécanisme de solidarité pour améliorer la lisibilité, diminuer le taux de non-recours et éviter les doublons et les fraudes*
- 26. Améliorer à la fois l'efficacité et la soutenabilité des minimas sociaux en simplifiant les systèmes d'attribution des aides en définissant des méthodes de calcul permettant de prendre en compte l'étendue des aides*

POUR UNE RÉINDUSTRIALISATION DE NOS TERRITOIRES

État des lieux

La France a connu une désindustrialisation plus rapide et plus importante que la plupart de ces partenaires de la zone euro. Outre l'augmentation et un seul de chômage incompressible structurellement plus élevé que dans la plupart des pays de la zone, la diminution de notre tissu industriel se fait cruellement sentir en terme de dégradation de balance commerciale, de croissance faible ainsi qu'en terme de perte de souveraineté et d'indépendance nationale comme ceci est apparu au grand jour pendant la crise du COVID-19 (pénurie de masques chirurgicaux, de semi-conducteurs, ralentissement des chaînes de production dans la plupart des secteurs industriels).

Le Cercle Orion pense qu'au-delà du coût économique direct de la perte de notre tissu industriel, c'est la cohésion sociale et territoriale de notre pays qui est profondément atteinte par ce phénomène : Augmentation de disparités de revenus et des chances en fonctions des villes et des régions, perte de réactivité de l'économie nationale et bien sur une dépendance accrue à l'étranger (hors Union Européenne) dans un contexte mondial devenu incertain (contournement des règles de l'OMC, blocage du mécanisme de résolution des différends, multiplication des accords bilatéraux etc.).

La France doit par conséquent retrouver son industrie et un socle industriel et il relève des pouvoirs publics d'assurer les conditions d'une réindustrialisation durable.

Propositions

- ***Fixer un seuil industriel minimal***

Afin d'assurer un niveau minimum d'indépendance nationale et de cohésion sociale et territoriale le maintien de certaines industries dites traditionnelles est nécessaire.

Nous préconisons d'aller au-delà des propositions actuelles en matière de substances sensibles et d'assurer un niveau minimum de 15% de production nationale par sous-secteur

industriel. Afin d'assurer les conditions de réindustrialisation, nous préconisons des facilités d'installation dans les régions particulièrement touchés par la perte de tissu économique ainsi que l'allocation d'une partie des crédit du plan de relance européen vers les industries traditionnelles.

- ***Diminuer la dépendance vis-à-vis des pays et producteurs uniques et favoriser la coopération intra-européenne***

Étant donné la complexité des chaînes de valeurs industrielles, il apparaît illusoire de vouloir assurer une production nationale et même européenne complète pour les intrants industriels ni pour les produits de consommation courantes.

Nous préconisons par conséquent d'introduire une règle de préférence européenne pour les chaînes d'approvisionnement courante permettant de favoriser le tissu industriel intra-européen. De même, nous préconisons de diversifier les sources d'approvisionnement en provenance de pays tiers avec un seuil de dépendance maximal de 30% pour des produits non stratégiques et des seuils variables en fonction des industries.

- ***Rattraper le retard en matière de robotique***

Enfin, toujours selon la logique de meilleure cohésion de la société et de résilience économique, ainsi que dans le but d'optimiser le potentiel de croissance de l'économie, il est urgent de réduire le retard français en matière de robotique par une coordination efficace des investissements et facteurs d'incitations publiques, ainsi que par des effets d'entraînement industriels.

De même, afin d'éviter les retards industriels futures, il est essentiel de revenir à des niveaux de R&D industrielle comparables entre la France et l'Allemagne tel que ceci a été le cas au début des années 90. Nous pensons les mécanismes de recherche public-privé tel que décrite plus bas et la modération salariale qui devrait accompagner la réforme du marché du travail permettront d'approcher cet objectif.

POUR L'OPTIMISATION DU POTENTIEL DIGITAL DE LA FRANCE

État des lieux

Dans un nouveau paysage où l'évolution technique, si longtemps admirée, devient une source de crainte et de méfiance, l'apparition des géants américains "GAFAM" ou la menace d'une ingérence chinoise au travers des "BATX" renforce l'importance d'une souveraineté française, voire européenne, sur l'innovation numérique et le développement de nouvelles licornes. Au-delà d'une concurrence féroce, les Français deviennent eux aussi méfiants quant à la technologie. En effet, selon le sondage IFOP réalisé en septembre 2020, 55% des Français estiment que la 5G, nouvelle technologie télécom, serait un danger pour la santé, et permettrait une capture des données de manière généralisée¹. Cette situation paradoxale rend complexe l'action des pouvoirs publics pour relever les nouveaux défis économiques tout en gardant une grande partie de l'opinion publique favorable aux financements de nouvelles entreprises innovantes. Il est donc essentiel de rapprocher les Français des entreprises innovantes et de vulgariser les levées de fonds en faisant participer davantage les Français au capital-risque.

La transition numérique apparaît comme une garantie de croissance et d'indépendance technologique qu'il convient d'accompagner en favorisant le développement d'un écosystème réglementaire financier et de marché.

Propositions

- ***Abaisser les seuils d'investissement et multiplier les incitatives public-privé***

Démontrant un réel intérêt pour les français dans l'investissement capital-risque, le fond Bpifrance Entreprises 1 a levé 95 millions d'euros avec trois mois d'avance sur son

¹ Ifop (17 septembre 2020) Les français et les habitants des grandes villes soutiennent ils le déploiement de la 5G en France. <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-les-habitants-des-grandes-villes-soutiennent-ils-le-dploiement-de-la-5g-en-france/>

calendrier initial et avec la participation de 4 000 Français². Malgré des chiffres relativement modestes, l'objectif de ce nouveau fonds est de "vulgariser" le Private Equity pour les particuliers, en permettant d'accéder à cette classe d'actifs avec un ticket d'entrée bien plus bas qu'auparavant (5 000 euros contre plusieurs centaines de milliers dans une démarche classique). Cette mesure de la part de Bpifrance permet également de reconnecter les français à l'économie "réelle" et d'utiliser l'investissement financier en levier à l'innovation. De plus au vu de ce succès et du marché du Private Equity en plein essor, avec plus de 20 milliards d'euros d'investissement en capital-investissement en 2019 (30% d'évolution par rapport à 2018), ainsi que l'envolée récente des SPACs (Mediawan ou Pegasus³), il serait pertinent que des acteurs de référence publics ou privés servent de leader dans le placement et la réorientation de l'épargne des ménages français, traditionnellement moins enclins que leurs voisins à l'investissement dans l'économie productive.

Afin d'y parvenir nous préconisons la mise en place de partenariats publics-privés au niveau national mais également régional en utilisant les acteurs tels que la BPI et ses antennes régionales mais également la banque des territoires et les instances d'investissement de la Caisse des Dépôts et consignations.

Ainsi, au vu de l'épargne thésaurisée par les Français pendant les périodes successives de confinement et de télétravail généralisé qui atteint 130 milliards d'euros fin 2020 en augmentation de 35 milliards d'euros par rapport à 2019 et 142 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2021^{4,5} ainsi que de l'importance de libérer celle-ci dans une optique de reprise de croissance, l'investissement des ménages dans l'économie digitale et la transition numérique permettrait d'atteindre le double objectif d'une meilleure allocation des ressources ainsi que du renforcement de l'indépendance technologique. En effet, d'après l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques, l'épargne accumulée pendant la crise joue un rôle primordial dans la rapidité ainsi que la qualité de la reprise économique⁶.

² Les Échos 24 juin 2021 Bpifrance convainc 4.000 Français d'investir pour la première fois dans le private equity <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/bpifrance-convainc-4000-francais-dinvestir-pour-la-premiere-fois-dans-le-private-equity-1326399>

³ Grant Thornton 17 juin 2020 <https://www.grantthornton.fr/fr/insights/articles-et-publications/2020/forte-croissance-du-capital-investissement-francais-en-2019/>

⁴ Le Figaro 21 avril 2021 Les français ont massivement épargné en 2021 <https://www.lefigaro.fr/finances-perso/les-francais-ont-massivement-epargne-en-2020-20201226>

⁵ L'épargne des français une réserve capitale pour retrouver la croissance. 15 avril 2021 <https://www.latribune.fr/economie/france/l-epargne-des-francais-une-reserve-capitale-pour-retrouver-la-croissance-882440.html>

⁶ Les Échos 15 avril 2021 COVID : La dépense de l'épargne, clef majeure de reprise économique <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/covid-la-depense-de-lepargne-clef-majeure-de-la-reprise-economique-1306997>

D'après l'article de la Tribune du 15 avril 2021 citant l'étude « *La mobilisation de cette épargne vers la consommation (...) va être déterminante pour le scénario de croissance de 2022* ». Une dépense d'environ 20 % de l'épargne permettrait d'atteindre une croissance de 6 % en 2022.

• ***Favoriser les industries à hauts potentiels « CleanTech », « Healthcare » ou encore « Fintech » et les initiatives de leap-frogging au niveau européen***

A l'heure actuelle, de nombreuses institutions jouent un rôle primordial dans la découverte de nouvelles entreprises innovantes. Nous pouvons donner l'exemple de Bpifrance, des réseaux Pépites (lié au Ministère de l'Enseignement Supérieur) et de l'organisation « French Tech ». Majoritairement, les aides se présentent sous forme de concours ou de subvention. Participer et remporter ce type de concours permettrait à de jeunes entreprises de gagner en visibilité et en crédibilité et d'accéder à des financements et subventions impossible à obtenir autrement. Cependant, ce foisonnement d'aides et de concours mériterait d'être organisé et notamment priorisé en fonction de secteurs industriels comme les industries « CleanTech », « Healthcare » ou encore « Fintech ». Ces concours sectorisés pourraient prendre place dans des pôles d'innovation déjà existants comme le plateau de Saclay et l'université Paris Sciences & Lettres (PSL). Nous pouvons prendre l'exemple des États-Unis où de nombreux concours fédéraux très spécifiques sont mis en place pour cibler des entreprises à haute valeurs ajoutée en matière de R&D, comme le Small Business Innovation Research et le Small Business Technology Transfer.

De même dans une logique de rattrapage technologique par rapport aux géants du numérique Américains et Chinois, nous sommes favorables aux stratégies de leap frogging technologique⁷ (dans le domaine de batteries au travers de l'European Battery Alliance, de la voiture et utilisation industrielle de l'hydrogène) afin de faire émerger les licornes, déca licornes et champions français et européens de demain en s'appuyant sur les talents européens pour favoriser la puissance européenne sur les marchés de produits à haute valeur ajoutée et fort contenu technologique au moyens du dispositif Projet Important

<https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/covid-la-depense-de-lepargne-clef-majeure-de-la-reprise-economique-1306997>

⁷ Drew Fudenberg, Richard Gilbert, Joseph E. Stiglitz, Jean Tirole, « Preemption, leapfrogging and competition in patent races », *European Economic Review*, n° 22, pp. 3-

d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) les États à investir dans des domaines particuliers, vise à stimuler une activité économique jugée défailante, où les acteurs privés européens n'ont pas réussi à créer une filière.

Enfin il nous paraît essentiel de renforcer au niveau européen de projets de souveraineté digitale dans le cadre du projet porté par la France de renforcement de la souveraineté et la compétitivité européenne sur l'électronique et la connectivité et qui couvrirait notamment le domaine de l'équipement télécom 5G/6G afin de « défendre un marché multilatéral et indépendant face au risque de polarisation Etats-Unis – Chine (...)»⁸ en allouant une enveloppe aux projets permettant au-delà des géants du numérique de garantir à l'Europe une souveraineté digitale. A titre de comparaison 3,2 milliards d'euros seront investis par les Etats dans l'industrie de la batterie à travers le dispositif PIIEC, dont 1,25 milliard par l'Allemagne et 960 millions d'euros par la France.

- ***Définir des zones d'implantation prioritaires pour les entreprises innovantes***

De même, et conformément à l'interview du Président Emmanuel Macron en marge de la conférence The State of European Tech en février 2021, il convient de renforcer le facteur inclusion de la sphère et de l'entrepreneuriat digital en termes de catégories socio-professionnelles afin d'agir efficacement contre le chômage. Il s'agit ici d'améliorer la performance de l'ascenseur social, dont tous les débats de société rappellent la lenteur ou la panne par rapport aux générations précédentes, et de contrer l'incapacité de l'économie traditionnelle à assurer pleinement son rôle dans ce domaine. Nous préconisons de définir des zones prioritaires pour l'implantation des pépinières d'entreprises (telle que la Seine Saint Denis) afin de permettre à la population de bénéficier des opportunités d'emploi offertes par l'économie digitale et créer une dynamique positive en terme de retombés économiques et de prospérité.

⁸ Jean-Jacques Bourdin sur RMC/BFMTV. Voir article BFM du 26/05/2020 disponible ici : https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/airbus-des-batteries-ce-qu-il-y-a-derriere-cette-alliance-que-renault-a-accepte-d-integrer_AN-202005260180.html

POUR UNE CROISSANCE DURABLE EN AMÉLIORANT LA LISIBILITÉ DES CRITÈRES ESG

État des lieux

Dans un contexte de sortie de crise, d'attente et d'espoir de la part des acteurs financiers mais également des consommateurs, la question de la transition vers un capitalisme responsable s'impose au cœur des préoccupations. Ces débats doivent se conformer aux exigences incarnées par les valeurs de responsabilité sociale et environnementale (RSE)⁹ portées par des entreprises affirmant leur raison d'être à l'échelle française mais aussi européenne¹⁰. La RSE est liée à une gestion interne de l'entreprise, touche principalement les fonctions supports de la société et se concentre sur l'entreprise en tant que telle. A l'inverse, la notation extra-financière est une appréciation d'une entreprise qui se fonde également sur son comportement au regard de l'environnement, sur le respect des valeurs sociales, sur son engagement sociétal et sur sa gouvernance. Ainsi, l'utilisation de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)¹¹ implique une modification de trajectoire, un changement de vision stratégique de la part des entreprises et a en ce sens un caractère plus prospectif. L'idée du marché unique régie par la concurrence se doit d'être pondérée afin de prendre en considération les questions environnementales, sociales et de gouvernance, d'autant plus dans un contexte de renouveau économique, social et environnemental.

Les années 1970 ont marqué l'émergence de la notion de protection de l'environnement, sujet très largement alimenté et légitimé par des justifications économiques émanant de volontés communes de création et de construction du marché commun européen. Avec l'objectif de consolidation de ce marché unique européen durant les années 1980 et 1990, c'est avec l'Acte unique européen de 1986 et sa reprise de l'article 130.R¹² du traité de Rome de 1957, nouvellement article 174, que l'environnement commence à s'inscrire dans

⁹ Ministère de l'économie des finances et de la relance, La notation extra financière, 2 septembre 2016 et actualisé le 29 mars 2019 <https://www.economie.gouv.fr/facileco/notation-extra-financiere>

¹⁰ Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE

¹¹ HOROWITZ, David. Indices ESG et protection du climat en gestion d'actifs. Bulletin Joly Bourse, Mars - Avril 2021, n°2, p. 59-62

¹² Article 174, ex-article 130 R, du traité instituant la Communauté économique européenne

le droit par trois objets que sont « préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement, contribuer à la santé des personnes et assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles ». Enfin, c'est en 1992 avec la signature du traité de Maastricht et la naissance de l'Eurosystème, seulement quelques mois avant la tenue du Sommet de la Terre des Nations Unies à Rio, première conférence intergouvernementale de ce type, que des principes en matière de protection de l'environnement sont pris. Les années 2000 marquent un tournant dans l'objectif de protection de l'environnement, avec de nouvelles régulations et l'implication d'acteurs privés, spécifiquement en 2002 au Sommet de la Terre tenu à Johannesburg, où des entreprises privées sont conviées, marquant ainsi l'origine de leur implication. Cette implication se retrouve dans la loi dite Grenelle II en 2010¹³, et plus particulièrement au sein de l'article 124 obligeant les entreprises de plus de 500 salariés à proposer un bilan extra-financier, c'est-à-dire social et environnemental. De cette loi émerge une nouvelle gouvernance, à savoir une « gouvernance écologique » pour les entreprises afin de développer leur transparence en matière de protection de l'environnement, et notamment s'agissant de leur impact environnemental en détaillant leur « coût carbone ».

Dans cette continuité de protection de l'environnement et de prise en considération de la gouvernance et des aspects sociaux, la France joue un rôle de leader et propose en 2015 et 2016 la création de deux labels permettant de garantir la durabilité de certains actifs, dans un contexte où les produits dits durables sur les marchés financiers sont en plein essor : d'une part, le label Greenfin¹⁴, octroyé à des fonds dont les activités contribuent à la transition écologique et énergétique, et d'autre part, le label ISR¹⁵, destiné aux épargnants et aux investisseurs voulant placer leur argent dans des produits responsables. Ces labels permettent de définir un cahier des charges pour les actifs concernés et visent à accroître l'attrait pour ces produits. Le label Greenfin est ainsi considéré comme essentiel, dénombant 636 fonds labellisés avec un encours total de 349 milliards d'euros.

De surcroît, la France a enraciné sa position de leader face à la protection de l'environnement en organisant la conférence de Paris sur le climat, ou COP 21, et conduisant à la signature de l'Accord de Paris en 2015. Cet accord est le premier accord réunissant 190 pays et ayant une valeur juridique contraignante à l'égard de la protection de l'environnement. Il définit trois objectifs majeurs que sont : limiter le réchauffement

¹³ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

¹⁴ Greenfin : Ancien label « Transition énergétique et écologique pour le climat », mis en place en 2015 par le ministère de la Transition Écologique

¹⁵ ISR : Label Investissement Socialement Responsable, lancé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances

climatique à 2°C d'ici la fin du XIXème siècle, adapter considérablement les économies au réchauffement climatique inévitable tout en agissant de façon transparente et restructurer les flux de capitaux afin de corroborer les deux premiers objectifs. Ces objectifs s'inspirent et reposent directement sur la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui a détaillé un ensemble de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), mesures impératives pour protéger l'environnement et anticiper les retombées dévastatrices sur les êtres humains, sur les animaux et de façon générale sur nos conditions de vie à tous.

Enfin, dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte de 2015, la France marque encore un tournant important avec notamment l'article 173 imposant cinq règles environnementales contraignantes pour les investisseurs institutionnels. Ces derniers doivent alors se conformer à ces règles ou s'expliquer, selon le principe du « *comply or explain* ». Ainsi, les investisseurs institutionnels doivent notamment publier dans un rapport le détail de leur démarche aux termes des critères ESG, les clauses d'informations des souscripteurs et la spécification éventuelle de l'affiliation à un label spécifique prenant en considération les critères ESG. Avec cette loi, la France se positionne à l'avant-garde de la scène européenne, et plus largement mondiale, donnant ainsi un avantage compétitif de taille à ses investisseurs institutionnels et renforçant également sa volonté de lutter pour la protection de l'environnement.

Propositions

- ***Affirmer et maintenir le leadership français et européen en matière de critères extra-financiers***

La performance environnementale et sociale d'une entreprise se conjugue avec sa performance financière, grâce notamment à l'utilisation de plus en plus massive des fonds d'investissement socialement responsable (ISR). Il s'agit d'une pratique en matière de finance verte mais il en existe bien d'autres. La finance verte a pour objectif, via un ensemble d'instruments financiers, de favoriser l'accélération de la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Les green bonds (obligations vertes) sont un des principaux outils de la finance verte. Il s'agit d'émissions obligataires sur les marchés financiers à destination des entreprises, des États ou des entités publiques (collectivités, villes, etc.) visant à financer des projets favorisant la transition écologique. Investir dans ces

fonds dédiés à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique, c'est être à la recherche d'un placement qui combine bénéfice financier et environnemental. Afin de promouvoir un capitalisme responsable, la finance d'aujourd'hui qui est au service de l'économie, et encore plus celle de demain, sera nécessairement verte et durable.

L'Europe constitue la région du monde la plus active et dynamique en matière d'innovation et d'investissement responsable. Selon Eurosif, réseau européen de promotion de l'ISR, l'impact *investing* a connu une croissance record de 385 % entre 2013 et 2015, portant ainsi les encours à près de 100 milliards d'euros à fin 2015 (contre 20 milliards d'euros en 2013)¹⁶. Eurosif comptabilise dans l'impact *investing* à la fois les investissements à impact social mais aussi les investissements en obligations vertes. Les Pays-Bas et la Suisse sont les fers de lance dans ce domaine, suivis par le Royaume-Uni, la France, l'Italie, l'Allemagne et la Suède. Cependant, d'un pays à l'autre, les pratiques de prise en compte des critères ESG sont variées et les labels différents dans la mesure où ce développement s'est fait dans des contextes différents et de façon anarchique.

- ***Développer et diffuser des méthodologies et outils précis de valorisation extra-financiers***

Dans ce contexte, il convient de développer et diffuser des outils techniques et des méthodes de valorisation précises en faveur des critères ESG permettant de quantifier en fonction des domaines et spécificités sectorielles, le manque à gagner à court et moyen terme du non-respect des critères ESG. Nous préconisons de fixer et de promouvoir au niveau européens une méthodologie de valorisation commune afin de permettre une meilleure intégration des dits critères dans l'économie et la compréhension de l'effort des entreprises par les investisseurs et les épargnants¹⁷.

- ***Renforcer l'aspect réglementaire du marché et promouvoir les best practices européennes par la création de labels européens***

¹⁶ Site internet de Novethic : <https://www.novethic.fr/finance-durable/comprendre-linvestissement-responsable/lisr-dans-le-monde/lisr-en-europe.html>

¹⁷ Mazars, Quelles sont les dernières tendances RSE en France, <https://www.mazars.fr/Accueil/Insights/Publications-et-evenements/Etudes/Etude-Barometre-RSE-2020>

Olivia GREGOIRE, secrétaire d'État en charge de l'Économie sociale, solidaire et responsable auprès de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances, considère que la France, avec l'Europe, doit permettre à des standards européens de performance extra-financière d'émerger, pour ne pas laisser ce sujet de souveraineté entre des mains extra-européennes¹⁸. Ce travail est aujourd'hui en cours : les conclusions des groupes de travail ont été rendue en janvier 2021 et la Commission européenne propose de renforcer les obligations de publications de critères ESG par les entreprise qui n'appartiennent pas au secteur financier ainsi que de définir plus précisément quels seront les informations obligatoires¹⁹. Ensuite, il faudra 12 à 18 mois de négociation pour que l'on dispose de référentiels ESG homogènes pour les entreprises européennes²⁰, mais également pour les entreprises mondiales qui viendraient vendre leurs marchandises et leurs services sur le marché intérieur européen. Nous sommes persuadés que l'Europe est capable d'imposer son référentiel et l'enjeu sera d'influencer, grâce à lui, la notation américaine des prochaines années²¹.

Les indices boursiers socialement responsables sont apparus en Europe à la fin des années 1990. Les sociétés figurant dans les indices socialement responsables sont sélectionnées en fonction de leur aptitude à donner des résultats positifs sur la mise en œuvre du développement durable et à développer des pratiques allant dans le même sens. Les modèles de notation sont propres à chaque agence et la performance des indices varie en fonction de leur composition et du poids respectif des titres. Les principaux indices socialement responsables qui existent en Europe sont : Euronext-Vigeo, Dow Jones Sustainability Index, Ethibel Sustainability Index et FTSE4Good. La révision de ces indices, annuelle, semestrielle ou trimestrielle, permet d'exclure ou d'intégrer les sociétés en fonction des critères définis pour le calcul de chaque indice.

¹⁸ Novethic Essentiel 20 octobre 2020 "Les critères d'éligibilité et la gouvernance du label ISR ont vocation à devenir plus exigeants", <https://lessentiel.novethic.fr/blog/people-9/post/les-criteres-deligibilite-et-la-gouvernance-du-label-isr-ont-vocation-a-devenir-plus-exigeants-declare-olivia-gregoire-secretaire-detat-a-leconomie-sociale-solidaire-et-responsable-392>

¹⁹European Commission, Corporate Sustainability Reporting, Feedback period 30 January 2020 - 27 February 2020

https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12129-Corporate-Sustainability-Reporting_en

²⁰ EY, Standardisation extra-financière : qui imposera son modèle ? 17 décembre 2020 https://www.ey.com/fr_fr/board-matters/reporting-extra-financier-qui-imposera-son-modele-de-standardisation

²¹ Institut Montaigne, septembre 2020, Le capitalisme responsable : une chance pour l'Europe https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/le-capitalisme-responsable-une-chance-pour-leurope-rapport_0.pdf

ORION 2022

Afin de rendre homogène la pratique européenne et de permettre son rayonnement, nous préconisons la création d'un label européen composé d'actifs labélisés qui permettrait une forme de consensus au niveau européen sur une définition de l'ISR et une meilleure lisibilité pour les investisseurs particuliers dans le cadre d'un marché de l'investissement plus efficient pour les acteurs. Dans ce sens, un effort de concertation, de définition et d'impulsion au niveau européen est nécessaire dans le cadre des efforts d'harmonisation du marché unique afin de donner une meilleure visibilité aux efforts des entreprises européennes au niveau mondial.

POUR DES ENTREPRISES PLUS COMPÉTITIVES ET DAVANTAGE GÉNÉRATRICES DE VALEURS ET D'EMPLOI

État des lieux

Malgré une stabilisation à partir de 2017, la crise de la Covid-19 a entraîné à nouveau un recul des indicateurs de compétitivité français, avec une balance commerciale en baisse de 65 milliards d'euros en 2020 (soit une aggravation de 8 milliards d'euros par rapport à 2019) et une baisse importante de ses exportations dans la zone euro (13,5 % en 2020 contre 18 % en 2000) pour chaque catégorie de produits et services²².

De quoi parle-t-on lorsque nous utilisons le terme « compétitivité » et quelles orientations souhaitons-nous lui donner ? La compétitivité est une notion incontournable car elle traduit l'aptitude pour une entreprise, un secteur d'activité ou l'ensemble des acteurs économiques d'un pays à faire face à la concurrence. Si Paul KRUGMAN dénonce en 1994 une "dangereuse obsession" des États pour la compétitivité, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un enjeu primordial pour la survie et le rayonnement de l'ensemble des économies, notamment pour celles qui sont dépendantes du commerce international. Cependant, la compétitivité représente beaucoup plus que la première définition qui en est donnée. En effet, ce terme ne doit pas uniquement rendre compte d'une course effrénée à la productivité et à l'innovation dans le seul but de gagner des parts de marchés extérieurs, il est nécessaire qu'il s'inscrive également dans un modèle social engagé pour les citoyens, sans quoi nul État démocratique ne saurait réussir le pari de la compétitivité.

> Vers un déclin sous-jacent de l'économie française ?

Ce mal français du déclassement économique et industriel n'est pas nouveau, l'ouverture à la mondialisation dès les années 1970 ayant déjà laissé entrevoir la peur d'un déclin sous-

²² Trésor Économie, Rapport du commerce extérieur de la France 2021

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/29831d1c-cc6a-4ad3-9023-6fa089f091a9/files/0403399b-08e8-4bec-9889-46b9d79bc90a>

jaçant de l'économie française. Les premiers débats à ce sujet ont été amorcés dans les années 1980 et certains économistes tels que Nicolas Baverez alertaient au début des années 2000 sur un risque de « décrochage » en appelant à des actions de la part de l'État²³.

> Une faiblesse conjoncturelle ou structurelle ?

Selon l'institut COE-Rexecode, ce recul actuel est imputable à la baisse des échanges internationaux causé par la crise sanitaire, mais en partie uniquement²⁴. Si l'arrêt cyclique s'est montré plus fort dans les domaines du tourisme et de l'aéronautique, nous ne pouvons pas nous limiter à ces facteurs d'explication. En effet, cette faiblesse ne s'observe pas dans les pays les plus similaires à la France (tant sur le plan de leur économie que des mesures de restrictions sanitaires), tels que l'Allemagne ou l'Italie pour lesquels la part dans les exportations de la zone euro a évolué respectivement de +0,5 % et -0,4 % (contre -1,0 % pour la France).

> Une problématique adressée mais inachevée

Publié en 2012, le rapport GALLOIS portant sur l'évaluation de la situation de l'économie française et la compétitivité de ses différents secteurs d'activités préconisait un « choc ». Aujourd'hui, ce qui reste des 22 propositions de ce rapport laisse un sentiment d'incomplétude. Effectivement, le gouvernement de l'époque conduit par Jean-Marc AYRAULT avait repris la quasi-totalité des préconisations de ce rapport dans un Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Néanmoins, ces mesures comme la création d'un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros sur 3 ans, trop peu ambitieuses et complexes à mettre en place, n'ont pas eu l'impact nécessaire et attendu par les entreprises françaises.

Plus récemment, le plan "France Relance" a alloué 34 milliards d'euros sur 2 ans pour renforcer la compétitivité et l'innovation, notamment par une baisse de la fiscalité des entreprises et le renforcement des fonds propres des TPE, PME et ETI. Cette impulsion est louable mais elle réitère les erreurs du passé : la dissémination des ressources allouées qui sont in fine bien trop faibles pour faire face à la concurrence. Si des mesures plus efficaces

²³ La Tribune 31 janvier 2014 Nicolas Baverez : "le déclin n'est pas une fatalité pour la France"
<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20140130trib000812871/nicolas-baverez-le-declin-n-est-pas-une-fatalite-pour-la-france.html>

²⁴ Rexecode, Document de travail N.75, octobre 2020 Répondre à l'énorme besoin en fonds propres des entreprises et éviter le décrochage de notre économie <http://www.rexecode.fr/public/Presse/Rexecode-dans-les-medias/Repondre-a-l-enerme-besoin-en-fonds-propres-des-entreprises-et-eviter-le-decrochage-de-notre-economie>

ne sont pas mises en place au cours des prochaines années, cette crainte du déclin économique et industriel français pourrait devenir une prophétie autoréalisatrice. La mondialisation ne devrait pas être perçue comme une menace mais plutôt comme un tremplin permettant à la France de donner un élan à son modèle économique avec audace et témérité.

Nous pouvons faire de nombreux reproches sur les mesures qui ont été prises jusqu'à présent pour davantage intégrer les entreprises françaises dans la mondialisation. Nous pouvons notamment faire grief à leur manque d'effectivité et à leur saupoudrage, laissant un sentiment de manque de moyens alloués par rapport aux enjeux de la situation et à l'atteinte des objectifs. Sans porter atteinte au bien-fondé de ces éléments, nous voyons surtout quatre axes d'amélioration. La mesure de la productivité passe par le rapport entre une production de biens ou de services et les moyens qui ont été nécessaires pour sa réalisation. La mondialisation ne doit pas être perçue comme une mauvaise chose en soi, mais plutôt comme une multitude d'obstacles visant à favoriser la résilience de l'économie et des entreprises françaises et à se concentrer à nouveau sur des modèles de production plus efficaces.

Propositions

- ***Miser sur la formation et professionnalisation : Renforcer l'accompagnement et imposer aux entreprises l'embauche d'apprentis***

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous pensons que l'éducation et la formation représentent la pierre angulaire du capital humain et du facteur de compétitivité. La France consacre 5,2 % de son PIB dans son système éducatif, contre 4,9 % en moyenne pour les pays de l'OCDE²⁵. Cependant, la formation telle qu'elle demeure proposée aujourd'hui n'est pas toujours efficace pour l'un de ses objectifs majeurs : l'employabilité. Le système doit donc pouvoir répondre aux demandes particulières du marché du travail pour y apporter les

²⁵ OCDE (2021), *Regards sur l'éducation 2021 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/5077a968-fr.pdf?expires=1633126328&id=id&acname=quest&checksum=96A9103B7372B99D24F8C80CE8428EA9>

compétences nécessaires et ne pas engendrer des laissés-pour-comptes parmi les employés.

L'une des premières difficultés est la reconnaissance allouée aux formations professionnelles au collège et au lycée. Le collège ne parvient pas à valoriser les filières professionnelles auprès des étudiants et leur octroie à tous un passage trop laxiste en classe supérieure, constat encore plus renforcé par les règles de redoublement mises en place en 2018. Ceci entraîne une orientation par défaut dans les filières du supérieur et un décrochage/taux d'échec massif en première année d'études supérieures. Nous pensons qu'il est nécessaire de mieux accompagner les étudiants dès la classe de quatrième sur l'orientation professionnelle par un système de tutorat (4 à 5 rendez-vous par an) et de poser des critères plus stricts quant à l'accès à certains types de formation en réformant les conditions de passage, et ce pour le bien de l'étudiant qui est le premier à pâtir d'une orientation personnalisée tardive.

Dans cette perspective, la professionnalisation dans le supérieur représente le tendon d'Achille du système éducatif français. Si des efforts ont été fournis en portant le nombre d'apprentis à plus de 500 000 en 2020 soit une croissance annuelle de 40%, et ceci pour partie grâce à la prime à l'embauche²⁶ un effort reste à faire en direction des la formation professionnelle dans le secondaire. En effet, 16% seulement des nouveaux contrats concernent les quelques des 650 000 lycéens des 1500 lycées professionnels (sur une 2,7 millions d'étudiants)²⁷. Aussi, nous pensons que ce chiffre doit être augmenté à 1 million d'ici 2027 en imposant à toutes les entreprises d'embaucher un apprenti par tranche de 50 salariés. Par ailleurs, un effort conséquent devra être fait pour les filières universitaires qui sont moins propices à la professionnalisation telles que celles du droit, des lettres et des mathématiques par exemple. Enfin, une place prépondérante devrait être accordée à la formation professionnelle tout au long de la carrière en renforçant et universalisant davantage les mesures prises en ce sens dans le cadre de la loi PACTE.

²⁶ Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion, 5 février 2021, Apprentissage : plus de 500 000 contrats signés en 2020, dont 495 000 dans le secteur privé. Un record historique. <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/apprentissage-plus-de-500-000-contrats-signes-en-2020-dont-495-000-dans-le>

²⁷ Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion, Les chiffres de l'apprentissage en 2020 <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres-apprentissage-2020.pdf>

- ***Mettre en place des pôles régionaux regroupant les entreprises, écoles et universités pour cibler la R&D en fonction des besoins des entreprises et accélérer les applications industrielles***

La France compte actuellement 16 licornes (entreprises non cotées valorisées à plus d'un milliard de dollars). Si ce nombre a très largement augmenté depuis 6 ans (5 licornes en 2015), il demeure faible par rapport à son voisin britannique qui en compte 29 mais en ligne avec l'Allemagne qui en héberge le même nombre ; l'Europe reste donc très largement en retrait par rapport aux Etats-Unis et à la Chine sur ce terrain. Toutefois, il faut constater que les *scale-ups tech* françaises attirent très largement les investisseurs, leur permettant ainsi d'atteindre une taille critique pour gagner en productivité, ce qui n'est pas le cas pour les autres PME ou ETI.

Il convient également dans cette optique et dans un souci de compétitivité par rapport aux entreprises américaines et chinoises de renforcer les liens entre la recherche universitaire et étatique d'un côté et la recherche appliquée des entreprises de l'autre afin de favoriser les effets d'entraînement et accélérer l'innovation industrielle.

Nous préconisons d'investir dans la formation supérieure scientifique en augmentant la dotation des programmes de recherche universitaire ainsi que les rémunérations des chercheurs et étudiants chercheurs. Soutenir et multiplier au niveau régional les initiatives telles que Hi ! pole constitué par les grandes écoles de Polytechnique Paris et HEC dans le domaine de l'intelligence artificielle et du campus Agro Paris – Saclay regroupant les étudiants et enseignants chercheurs de d'AgroParis Tech et de l'Inra afin de diffuser les progrès de recherche scientifique au sien du tissu industriel sur l'ensemble du territoire national.

Enfin nous préconisons d'inciter fiscalement les entreprises à parrainer les programmes aidant ainsi au renforcement des liens entre la recherche et universitaire et celle des entreprises afin renforcer la compétitivité et l'Indépendance technologique de nos entreprises.

- ***Inciter l'investissement dans les entreprises de l'économie durable en abaissant la taxation des plus-values***

L'épargne des ménages français traditionnellement élevée par rapport aux autres pays de l'OCDE a fortement augmenté pendant la crise sanitaire, essentiellement en raison des plans de soutien massifs du gouvernement pendant le confinement. De la qualité de réinvestissement de cette épargne (entre consommation et nature d'investissement durable, local etc.) dépend en grande partie la rapidité de la reprise économique et par conséquent la trajectoire de désendettement des finances publiques.

Nous préconisons de revoir la fiscalité en faveur de l'investissement responsable en attribuant des abattements sur les dividendes ou plus-values afin de créer les conditions nécessaires pour renforcer le marché du capital-risque dans les secteurs stratégiques.

Nous préconisons également de développer des initiatives de capital investissement public-privé portés par la BPI, la Banque des Territoires ou la CDC avec des tickets d'investissement moindres ciblés pour la clientèle particulière permettant ainsi l'épargne des ménages de soutenir l'effort d'investissement et de participer à la création de valeur.

- ***Faciliter l'embauche et la mobilité au sein du marché du travail par la création d'un contrat de travail unique***

La variable « capital humain » fait partie de l'équation de productivité. Aussi, il est paradoxal de chercher à améliorer la compétitivité de notre pays tout en maintenant une chape de plomb sur le marché de l'accès à l'emploi. Il serait logique qu'une entreprise puisse adapter son nombre et les compétences de ses employés à l'activité à laquelle elle fait face à un instant donné. Nous sommes persuadés que la raideur légale actuelle est à l'origine d'une frilosité des entreprises à recruter de la main d'œuvre, par crainte de ne pouvoir s'en séparer facilement quand cette activité aura diminué. Paradoxalement, ce système est un cercle vicieux qui entretient cette rigidité du marché du travail, tant au niveau des employeurs que des employés. Aussi, nous sommes persuadés qu'une fusion du CDI et du CDD (et intérim) en un seul contrat de travail unique est nécessaire pour flexibiliser le marché de l'emploi. En

2015, 55 % des actifs interrogés étaient favorables à une telle mesure²⁸. Cette mesure, qui nous semble fondamentale s'accompagnera d'un lissage dans le temps permet, à notre sens, de lever des obstacles à l'embauche ainsi qu'une meilleure allocation des ressources humaines en fonction des besoins en productivité à un instant donné. Il s'agit d'une solution durable pour faire baisser drastiquement notre taux de chômage historiquement haut qui devra s'accompagner d'une concertation entre les partenaires sociaux et d'une action de pédagogie économique à destination du public.

- ***Booster la croissance et les capacités d'exportation des TPE et des PME françaises par des formations et forums professionnels***

Les TPE et PME représentent 99 % du tissu entrepreneurial français mais elles n'ont contribué qu'à 44 % des exportations françaises en 2019²⁹. En 2015, le chiffre d'affaires à l'exportation médian des ETI s'élève à plus de 13 millions d'euros et celui des grandes entreprises à 233 millions d'euros tandis qu'il est inférieur à 275 000 euros pour la moitié des PME³⁰. Les initiatives du gouvernement se sont développées pour appuyer la croissance à l'export des PME, notamment dans le cadre de la loi Pacte (appui des CCI et création d'un guichet unique), mais elles suscitent de nombreuses questions quant à leur efficacité. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : taille critique, flexibilité du marché de l'emploi, politiques publiques davantage en faveur des grands groupes combinées paradoxalement à une recherche « à tout prix » de subventions de l'État par les PME, faiblesse des langues et manque d'interculturalité.

Outre les points traités précédemment, et notamment l'atteinte d'une taille critique - facteur numéro 1 -, il est nécessaire de repenser la mentalité des TPE et PME vis-à-vis de l'internationalisation. Comme le note Patrick ARTUS, « l'attachement au capitalisme individuel ou familial incite souvent à refuser le partage de la gouvernance et l'ouverture du

²⁸ L'express, 21 janvier 2015 Sondage: 55% des actifs favorables à une fusion CDI-CDD en un contrat unique https://www.lexpress.fr/emploi/sondage-55-des-actifs-favorables-a-une-fusion-cdi-cdd-en-un-contrat-unique_1643033.html

²⁹Le Figaro 2 décembre 2020 PME et ETI ont contribué à 44% des exportations en 2019, selon un premier bilan de Business France <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/pme-et-eti-ont-contribue-a-44-des-exportations-en-2019-selon-un-premier-bilan-de-business-france-20201202>

³⁰Hervé Bacheré, direction des statistiques d'entreprises, Insee, 22 mars 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3371834#titre-bloc-5>

capital »³¹. En effet, l'actionnariat quasiment unique de ces TPE/PME est peu enclin à prendre des risques et à partager son capital et sa gouvernance avec d'autres associés. Or, l'ouverture à l'international est ainsi limitée par la capacité d'endettement. Il semblerait ici pertinent de proposer aux dirigeants des TPE et PME, à travers les chambres régionales de commerce et d'industrie régionales, des formations par des pairs ou acteurs du capital investissements ainsi qu'une feuille de route selon des variables spécifiques (ticket moyen, secteurs, etc.) et de catégories de débouchés et d'investisseurs possibles.

- ***Orienter les investissements vers le social business dans les territoires en créant des labels nationaux et régionaux***

Aujourd'hui, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), pourtant très développées en France avec 10,5 % de l'emploi relativement à l'Italie ou à l'Allemagne³², peinent à se développer à l'étranger. Si le cadre légal leur est favorable depuis la loi du 31 juillet 2014, elles ont encore beaucoup de mal à attirer des capitaux pour se développer davantage et pour amorcer une internationalisation alors qu'elles en auraient pleinement la capacité. Il existe effectivement peu de fonds « for impact » ayant une exigence de rentabilité plus faible pour financer des activités sociales. Aussi, nous proposons la création d'un label pour les fonds qui réalisent 20 % de leurs investissements dans des entreprises de l'ESS n'étant pas encore rentables au moment de l'investissement. Cette orientation devra s'accompagner et s'appuyer sur un axe territorial et de formation professionnelle, critères essentiels pour renforcer la résilience des entreprises ainsi que la cohésion sociale et territoriale.

Nous préconisons de mettre à contribution les autorités régionales afin qu'elles accordent des labels et gages de reconnaissance d'actions menés sur le terrain en partenariat avec les autorités régionales. Une telle action donnerait une légitimité supplémentaire à l'actions des entreprises facilitant leur actions et financement auprès des investisseurs.

³¹ Cairn.info, 22 mars 2013 Stephan Bourcieu, Les sept points faibles des PME françaises à l'export, <https://www.cairn.info/revue-l-expansion-management-review-2012-2-page-84.htm#no13>

³² Observatoire européen de l'Économie sociale, Septembre 2021, ESS en Europe, <https://www.ess-europe.eu/fr/publication/less-dans-lunion-europeenne-etat-des-lieux-du-labo-de-less>

- ***Améliorer la coopération et échanges interrégionaux en multipliant les possibilités de rencontres et d'échanges.***

Alain RENARD affirmait que « la France est le pays d'une seule ville »³³. Si ce point de vue est somme toute abusif, il constitue effectivement un facteur clé de faiblesse qui ne saurait être résolu par le simple remplacement du terme « province » par « région ». Certaines villes comme Lyon, Bordeaux, Toulouse et Nantes ont pu voir leur économie se développer mais cela reste trop restreint par rapport à l'Île de France qui représente à elle seule 31 % du PIB national. Si cette décentralisation constitue un défi évident pour les entreprises, elle s'apparentera à moyen et long terme à une opportunité pour faciliter l'investissement et l'innovation en permettant une mobilisation accrue des territoires avec davantage de confiance dans les initiatives de proximité.

Nous préconisons, la création de partenariats publics privés entre les entreprises du tissu territorial et les formations académiques supérieures de la région, afin de diffuser les avancées technologiques à l'ensemble du territoire et permettre l'émergence et le renforcement de pôles de compétences régionaux.

Nous préconisons également de renforcer les possibilités et opportunités d'échange entre, d'une part les régions françaises entre elles, d'autre part avec les régions européennes à travers la multiplication d'initiatives de rencontres sur des thématiques communes.

³³ La gazette des communes, 3 février 2017, « La France est le pays d'une seule ville »
<https://www.lagazettedescommunes.com/487909/la-france-est-le-pays-dune-seule-ville/>

POUR UNE FISCALITÉ PLUS EFFICACE ET COHÉRENTE PERMETTANT DE LIBÉRER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

État des lieux

> Un niveau de prélèvements traditionnellement élevé

En France, avant la mise en place de la loi PACTE, les entreprises contribuaient à hauteur d'environ un tiers des prélèvements obligatoires, ce qui représente 14,1 % du PIB français. Près de deux tiers de ces prélèvements étaient constitués par des cotisations sociales. Le reste, soit 5% du PIB, est constitué par les impôts dont 2,5% sont des impôts sur la production et 2,5% des impôts sur les bénéfices³⁴. Ce niveau de prélèvements situait la France bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE qui se situe autour de 9,4 % du PIB)³⁵. Ce niveau de prélèvement reste particulièrement stable dans le temps, contrairement à l'évolution des taux de prélèvements observée en l'Italie et en Espagne, pays qui se sont servis du taux de prélèvement comme variable d'ajustement de leur productivité industrielle. Par ailleurs, le taux de prélèvements obligatoires total en France, calculé comme le rapport de l'ensemble des prélèvements obligatoires sociaux et fiscaux rapporté à la production, c'est-à-dire au PIB, était avec 44 % un de taux de prélèvements parmi les plus élevés des pays de l'OCDE³⁶.

La part la plus importante des prélèvements obligatoires est constituée par les cotisations sociales acquittées par les entreprises qui sont en France très supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Le poids total de ces cotisations, qui se décomposent elles-mêmes en cotisations employeurs et salariés, atteignait presque 17 % du PIB alors que la moyenne pour les pays de l'OCDE s'établit à 9,1 %. En comparaison avec le niveau des autres pays de l'OCDE, l'écart était de 10 % avec les Etats-Unis, 5 % avec le Royaume-Uni, 5 % avec la moyenne avec les pays de la zone euro, plus de 5 % avec l'Espagne, 3,5 % avec l'Italie et

³⁴ Fiscalité des entreprises en France, un Etat des lieux en quatre propositions, Eric Heyer, OFCE Sciences Po, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/4-139.pdf>

³⁵ Ibid

³⁶ Ibid

2,5 % avec l'Allemagne³⁷. Si l'on compare le taux global de prélèvements dont doivent s'acquitter les entreprises françaises avec ceux des autres pays développés, la France ressortait avec l'Italie comme présentant des taux parmi les plus élevés, les entreprises françaises contribuant plus de 5% de PIB de plus que les entreprises allemandes. A ce titre, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité mis en place entre 2014 et 2017 puis pérennisés à partir de 2019 ont permis un rapprochement du taux des prélèvements français avec ceux des pays de l'OCDE et notamment allemands en faisant baisser le taux des prélèvements des entreprises françaises de 2 %.

➤ **Une moindre compétitivité par rapport à ses principaux partenaires et concurrents**

Le niveau de prélèvements obligatoires en France pose problème dans la mesure où ceux-ci induisent une charge trop importante pour les entreprises, pesant ainsi sur leurs marges, leurs capacités d'investissements ainsi que sur les décisions d'embauche, ce qui génère in fine du chômage et un équilibre sous-optimal du marché du travail. L'écart de prélèvement s'explique principalement par un poids plus important des cotisations sociales à la charge des entreprises, poids toutefois insuffisant pour expliquer les pertes de compétitivité de la France observées sur une longue durée.

Les écarts observés en termes de prélèvements et cotisations sociales, bien qu'ils contribuent aux problèmes de compétitivité des entreprises françaises, ne permettent notamment pas à eux seuls d'expliquer la détérioration de la balance commerciale de la France par rapport à l'Allemagne depuis les années 90. Par rapport à son principal concurrent, l'Allemagne, la France avait perdu en 2007 en compétitivité coût du travail plus de 20 % par rapport à 1990, la balance commerciale de la France passant au cours des 10 années qui ont précédé la crise économique de 2008 d'un excédent de 1,5 % du PIB à la fin des années 1990 à un déficit de plus de 1 % en 2007³⁸. A y regarder de plus près, si un plus effort important pèse sur les entreprises françaises en termes de cotisations patronales, cet écart est beaucoup moins important s'agissant des cotisations pesant sur les salaires et présente un écart assez modéré, de l'ordre de 0,6 %, par rapport à l'Allemagne ne permettant d'expliquer que 5 % sur les 20 % d'écart des coûts salariaux unitaires. Si

³⁷ Ibid

³⁸ Ibid

L'Espagne et le Portugal ont pu ajuster le niveau des cotisations salariales pour diminuer le coût et augmenter la compétitivité du facteur travail, la stabilité réglementaire française et allemande en matière de niveau de cotisations font que l'écart de productivité entre les deux pays s'explique essentiellement par la modération salariale mise en place par l'Allemagne depuis 2000 à la différence de la France. La baisse de productivité des entreprises françaises est à rechercher dans la relative inflation salariale par rapport à ces concurrents obligeant les entreprises françaises à compenser les ajustements de prix pratiqués par un effort consenti sur les marges et creusant ainsi de façon significative l'effort de R&D. Ainsi les dépenses en R&D allouées par les entreprises françaises en % du PIB ont baissé de 2,4 % en 1990 à 2,2 % en 2012, malgré une nette remontée entre 2007 et 2009, alors que l'effort de leurs concurrentes allemandes depuis le début des années 1990 passait d'un niveau équivalent en 1990 à 2,9 % en 2012³⁹.

Par conséquent, la mise en place du CICE et du Pacte de responsabilité entre 2014 et 2017 et son remplacement en 2019 par des mesures pérennes ainsi que les avantages de la loi PACTE en termes de baisse d'impôts sur les sociétés répondent davantage à une logique d'ajustement de la charge salariale entre les facteurs de production (travail vers capital) et d'effort de réorientation vers la R&D qu'à des logiques de réduction drastique des charges pesant sur les entreprises. La loi PACTE, en ce qu'elle rapproche les taux d'impositions des entreprises françaises de la moyenne européenne améliore la compétitivité des entreprises françaises, la classant au premier rang européen en termes d'investissements directs étrangers (IDE) recueillis. Au vu de ces éléments, les recommandations à formuler en termes de fiscalité des entreprises sont à appréhender sous l'angle d'une plus grande harmonisation et efficacité de financement de ressources associées.

➤ **Un accord historique au niveau international qui ouvre la voie à des harmonisations futures**

A l'issue de la dernière réunion du G20 le samedi 10 juillet 2021 à Venise, un accord fiscal historique a été atteint : les pays de l'OCDE se sont engagés à établir une taxation d'au moins 15 % sur les bénéfices des entreprises qui entrera en vigueur en 2023. Largement débattue en Europe et vue comme utopique, la possibilité d'une plus grande harmonisation

³⁹ Ibid

fiscale à l'échelle européenne a été ouverte par l'initiative américaine et pourrait mettre fin à la concurrence fiscale que se sont livrés les États européens. Cette initiative américaine doit être l'occasion d'un approfondissement de l'aplanissement fiscal européen, jusqu'alors totalement utopique du fait de l'adoption à l'unanimité des législations fiscales. Le feu vert de Venise a considérablement accru la faisabilité politique d'un futur aplanissement fiscal européen. Les frondeurs fiscaux, à l'instar des Pays-Bas, qui pratiquaient jusqu'alors des montages fiscaux avantageux, ont rallié l'accord. La Hongrie, l'Estonie et l'Irlande ont refusé cependant de parapher l'accord, au nom de « la compétition fiscale légitime » selon Pascal Donohoe, le ministre des finances irlandais⁴⁰. La Hongrie s'est également opposée à l'accord du fait de son taux d'impôt sur les bénéfices à 9 % depuis quatre ans, tandis que l'Estonie ne taxe que les dividendes versés et non pas les profits. Cependant, l'accord trouvé à Venise « mettra la pression sur tous les pays pour qu'ils se rallient » et devrait « créer les conditions » pour « parvenir à un accord unanime au sein de l'UE » d'après le ministre italien de l'Économie Daniele Franco⁴¹.

Propositions

- ***Élargir l'assiette d'imposition et abaisser le taux nominal au niveau de la moyenne de la zone euro***

Contrairement à la plupart de ses concurrents, la stratégie fiscale française est fondée sur le développement d'incitations et de niches fiscales. Ceci débouche sur une vision peu lisible et quelque peu biaisée de la fiscalité réelle avec des taux nominaux d'imposition très élevés et une assiette particulièrement restreinte, ce qui nuit à la compétitivité des entreprises françaises en augmentant les coûts de traitement et à l'attractivité de ces dernières aux yeux des investisseurs notamment étrangers.

En guise d'illustration, les mesures du CICE aujourd'hui pérennisées, tout comme le Crédit d'Impôt Recherche, deux principales incitations publiques d'ordre fiscal, sont considérées toutes deux comme des dépenses fiscales et non comme des diminutions de prélèvements et de recettes. Par conséquent, et ce conformément aux exigences de la Commission

⁴⁰ Les Échos 12 juillet 2021, « Impôt mondial : avis de tempête sur les paradis fiscaux »
<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/impot-mondial-avis-de-tempete-sur-les-paradis-fiscaux-1331411>

⁴¹ Ibid

Européenne qui recommande que les crédits d'impôts soient comptabilisés comme une diminution des recettes publiques, un élargissement de l'assiette combinée à une évolution vers le modèle allemand par exemple, combinant baisse de taux et augmentation de l'assiette, permettrait d'assurer le même rendement final et aurait le mérite d'être plus lisible, plus juste et plus attractif conformément à la Règle de Ramsey stipulant que l'impôt idéal est « à taux faible, appliqué à une base fiscale large et peu élastique »

- ***Libérer les cotisations de l'obligation de financement des prestations universelles en les faisant supporter par l'impôt***

Le financement des prestations sociales universelles, c'est-à-dire sans contrepartie et non assurantielles, par les cotisations sociales paraît injustifié et inapproprié au regard de la structure desdites prestations et contribue à les maintenir à un niveau élevé. Par conséquent, un financement par l'impôt des prestations universelles comme les prestations familiales ou les dépenses de santé apparaît mieux adapté. Il s'agirait de reprendre la même logique qui a présidé l'instauration de la contribution sociale généralisée (CSG), impôt dont le principal objectif lors de son introduction était de ne pas faire peser le financement de la sécurité sociale sur les seuls salariés pour des raisons d'équité (la sécurité sociale couvre les besoins de l'ensemble de la population), d'efficacité des prestations et prélèvements (qui ne sont pas assis sur une base assurantielle) et de compétitivité des entreprises (fait peser l'effort collectif uniquement sur le facteur travail). Ainsi, à l'instar de la CSG, le financement serait assis sur l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières), ainsi que du capital (revenus du patrimoine foncier et financier) permettant de décharger et libérer le potentiel du facteur travail en rapportant le financement de la couverture sociale et de la solidarité nationale à l'ensemble des facteurs de production.

- ***Fusionner les cotisations patronales et salariales afin d'alléger les procédures et rendre plus transparents les prix de l'emploi***

La distinction entre cotisations patronales et salariales, purement administrative, n'a pas d'incidence sur la qualité de la couverture du risque pour le salarié ni pour la compétitivité de l'entreprise. Par conséquent, nous préconisons la fusion des cotisations patronales avec les cotisations salariales, hors chômage et accidents du travail, en les comptabilisant par

risque assuré. En rendant le modèle de cotisation plus transparent, cela rendrait le modèle de financement plus efficace en termes de traitement administratif et comptable, plus lisible, et permettrait d'éviter les confusions entre les coûts des principaux facteurs de production.

- ***Harmoniser les taux d'imposition au niveau de l'UE afin de faciliter le marché de fusions acquisitions intra-européen***

Si un aplanissement fiscal européen apparaît désormais réaliste, il est également maintenant dans l'intérêt des entreprises multinationales du fait de l'accord nouvellement signé. En effet, d'après le directeur fiscal d'Air Liquide, l'application de l'accord signé va être une tâche administrative des plus ardues. Cela va nécessiter pour chaque filiale de « produire une nouvelle déclaration fiscale et ensuite consolider les chiffres par pays »⁴². Face à la complexité inaugurée par l'accord, l'Union européenne a un rôle à jouer. Si une convergence des taux d'imposition des sociétés en Europe est incertaine, une harmonisation de l'assiette fiscale demeure d'actualité et souhaitable, à la fois pour les États et les entreprises. Une telle harmonisation pourrait se faire telle que l'a proposé la Commission européenne en 2016 à travers la directive « d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés » (ACCIS)⁴³. Ce projet, fondé sur l'article 115 du TFUE, consiste en la mise en place d'un guichet unique pour les déclarations fiscales reposant sur une seule assiette fiscale consolidée. Une telle harmonisation permettrait d'encourager les investissements en présentant des règles communautaires lisibles et réduirait les coûts administratifs d'après la Commission européenne. Elle permettrait un relèvement de l'investissement de 3,4% et de 1,2% de la croissance tout en favorisant un financement sain des entreprises. Une telle directive réduirait le biais fiscal en faveur de la dette et favoriserait le financement par fonds propres qui est éminemment nécessaire alors que la dette des sociétés non financières a augmenté de 7,2 points en 2020 pour s'établir à 67,9 % du PIB en zone euro du fait de la crise sanitaire⁴⁴.

⁴² Les Échos, 8 juin 2021 « Impôt minimum mondial : casse-tête en vue pour les grands groupes », <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/impot-minimum-mondial-casse-tete-en-vue-pour-les-grands-groupes-1321865>

⁴³ « Commission proposes major corporate tax reform for the EU », communiqué de presse de la Commission Européenne, 25 octobre 2016 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_16_3471

⁴⁴ Banque de France, Direction des statistiques monétaires et financières, 27 octobre 2020, L'impact de la crise de la Covid-19 sur la situation financière des ménages et des entreprises – Septembre 2020 https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/10/27/820151_7_impact_crise_covid_octobre_ok.pdf

POUR UNE REFONTE DE L'EUROPE BUDGÉTAIRE ET UNE MEILLEURE ADAPTATION DES OBJECTIFS AUX RÉLIATÉS ÉCONOMIQUE ET SOCIALES DE L'ÉPOQUE POST COVID-19

État des lieux

Jacques RUEFF affirmait déjà en 1949, « l'Europe sera monétaire ou ne sera pas ». Cette citation, alors avant-gardiste, synthétise bien la prise de conscience des européens de la nécessité d'aller plus loin dans la construction européenne. Il aura donc fallu l'échec du serpent monétaire (accords de Bâle de 1972) et son dépassement par le système monétaire européen (conseil européen de Brême 1978) pour que le projet d'union économique et monétaire déjà envisagé par le rapport WERNER en 1969 puisse voir le jour. 30 ans de hauts et de bas ont été nécessaires pour que l'édification monétaire européenne voit le jour en 1999. Aujourd'hui, alors que la crise sanitaire place l'Europe, tout comme lors de la crise de 2012, face à un risque de fragmentation, le renforcement d'une Europe budgétaire jusqu'alors grand absent du projet européen est primordial et nous autorise à paraphraser l'expression rueffienne et affirmer que « l'Europe sera budgétaire ou ne sera pas ».

➤ **L'atteinte d'une zone monétaire optimale en zone euro nécessite une plus grande intégration budgétaire**

Conséquemment à la crise des dettes souveraines de 2012, il est devenu manifeste que l'intégration monétaire des 19 pays est encore incomplète en tant qu'ils ne forment pas une zone monétaire optimale tel que défini par le prix Nobel d'économie Robert MUNDELL ([A theory of optimum currency areas](#), 1961). Une zone monétaire optimale désigne un espace monétaire à l'intérieur duquel un choc asymétrique peut être résorbé autrement que par une variation des taux de change. Les moyens d'absorption du choc pour garantir l'optimalité sont : la flexibilité des prix (en particulier des salaires), la mobilité des travailleurs

et les transferts budgétaires. Or, ces trois conditions ne sont pas atteintes au sein de la zone euro et cela est devenu évident lors de la crise des dettes souveraines.

Tout d'abord, les salaires en Europe sont rigides à la baisse d'après une étude de la DARES mandatée par le ministère du travail en 2014. De plus, bien que la libre circulation des personnes soit un droit fondamental (article 45 du TFUE), seulement 4 % des européens en âge de travailler vivent dans un autre pays européen. Dès lors, la main-d'œuvre des zones les plus touchées par le chômage comme la Grèce ne migrent pas vers des pays où le besoin de main d'œuvre est plus important comme l'Allemagne ce qui explique une profonde divergence des taux de chômage entre schématiquement l'Europe du Nord et du Sud. Étant donné que les deux premiers critères ne sont pas remplis et qu'il est difficile de les influencer (la mobilité des travailleurs étant confrontée à des barrières linguistiques et culturelles), il demeure le canal budgétaire comme moyen de faire de la zone euro une zone monétaire optimale.

➤ **La nécessité d'un budget européen plus ambitieux**

Dès lors que les deux premiers critères ne sont pas atteints pour garantir l'optimalité, il demeure le canal des transferts budgétaires pour compenser un choc asymétrique. Or, d'après Barry EICHENGREEN (2017), le canal des transferts budgétaires est peu disponible en zone euro. On ne peut avoir de stabilisation automatique avec un budget encore trop modeste et dédié à des fins autres que la régulation contra-cyclique (la politique agricole commune représente environ 45% du budget européen et 1/3 sont alloués à des fins structurelles). Dès lors, presque aucun transfert financier ne peut venir compenser les différentes situations sur le marché de l'emploi. Une possibilité serait que les travailleurs des pays proches du plein emploi financeraient en partie par leur cotisation les allocations des pays connaissant des plus hauts taux de chômage.

Dans l'espoir d'établir une plus grande solidarité budgétaire suite à la crise sanitaire, les pays européens ont cherché à renforcer le budget européen bien qu'il demeure encore trop modeste. Le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 voté en 2020 par les pays de l'UE fixe un budget global de 1800 milliards d'euros composé lui-même d'un budget septennal de 1074 milliards d'euros ainsi que d'un instrument de relance nommé le « Next generation EU » doté de 750 milliards d'euros. Cette initiative, très louable et nécessaire demeure cependant trop peu ambitieuse au regard des enjeux européens. Ce budget représente environ 1 % de la richesse produite par les 27 États membres, soit moins de

2,5% des dépenses publiques européennes. On ne peut par conséquent concevoir la possibilité d'une régulation contra-cyclique avec un budget limité à 1 % du PIB communautaire qui est insignifiant en comparaison avec le budget fédéral américain qui représente 21 % du PIB.

Propositions

- ***Élévation significative budget européen pour permettre politique industrielle commune***

Nous proposons une élévation significative du budget européen pour qu'il atteigne entre 5 à 7 % du PIB communautaire tel que le préconisait déjà le rapport MacDougall en 1977. Un tel budget serait selon nous à même de permettre une régulation contra-cyclique.

- ***Une refonte des règles du pacte de stabilité et de croissance pour mieux accompagner les cycles économiques***

Le pacte de stabilité et de croissance hérité du traité d'Amsterdam (1997) s'avère aujourd'hui obsolète dans la mesure où il repose sur des règles budgétaires quasi impossibles à respecter aujourd'hui. Quelle crédibilité aujourd'hui pour une règle qui statue que tout pays doit limiter à 3 % son déficit public et ramener sa dette publique à 60 % de son PIB à hauteur d'un vingtième par an ? Cette règle a jusqu'à maintenant eu une utilité certaine et a été indispensable à l'instauration d'une confiance réciproque entre les pays de la zone euro. Elle a permis d'éviter des comportements de passager clandestin où un ou plusieurs pays financeraient ses dépenses publiques à bas taux d'intérêt en profitant de la rigueur budgétaire de ses voisins.

Cependant elle doit aujourd'hui composer avec l'hétérogénéité budgétaire (la dette publique de l'Allemagne est à 75 % du PIB en Allemagne contre 160 % en Italie) au risque de provoquer une fragmentation de la zone euro⁴⁵. Compte tenu du fait que les charges d'intérêt des pays de la zone euro ont considérablement baissé, passant de 4 % du PIB en 1999 à 1,6% du PIB en 2019, nous soutenons la proposition défendue par Philippe MARTIN, Jean

⁴⁵Les Echos, 28 septembre 2020 Budget 2021 : l'Allemagne mieux lotie, l'Espagne et l'Italie dans l'attente de l'aide européenne <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/budget-2021-lallemagne-mieux-lotie-lespagne-et-litalie-dans-lattente-de-laide-europeenne-1249643>

PISANI-FERRY et Xavier RAGOT dans le rapport « pour une refonte du cadre budgétaire européen » remis en avril 2021 au premier ministre⁴⁶. Cette note du conseil d'analyse économique (CAE) propose de réformer la règle budgétaire numérique en une règle de soutenabilité des dettes. Une telle proposition repose sur le constat que les règles de Maastricht ont été faites pour un contexte de taux d'intérêt positif où les charges d'intérêts étaient plus importantes. Or, le contexte est tout autre à présent. Les taux d'intérêts sont très faibles, inférieur à la croissance ce qui fait que bien que les dettes publiques puissent être très élevées, elles demeurent soutenables dans un horizon long.

La règle de soutenabilité consisterait en la possibilité des pays européens de mener leur politique budgétaire souverainement tant que leur dette est jugée soutenable par une institution européenne indépendante telle que la commission européenne qui serait dotée d'un pouvoir coercitif en cas de non-soutenabilité du budget. Une telle réforme permettrait dès lors, comme le souligne Xavier Ragot, de « pouvoir accepter des investissements publics financés par la dette dans le but d'accroître la croissance potentielle, ce qui contribuerait à améliorer la soutenabilité de la dette ».

- ***Apprécier les critères de dette publique à l'aune de leur contribution à une croissance durable (investissements dans les infrastructures, la R&D, l'éducation et la résorption des inégalités territoriales)***

Nous nous inscrivons en accord avec les propositions discutés au sein des discussions de la Commissions dans le cadre de la revue du cadre budgétaire européen et proposons des mesures de la dépense publique à la fois en termes d'objectifs à atteindre (investissement dans la R&D, les infrastructures, l'éducation, ou la résorption des inégalités territoriales) qu'en termes de contribution à la transition énergétique. Quant aux dépenses pures, une mesure à l'aune du caractère pro ou contra-cyclique en faveur du dernier critère nous paraît essentielle pour améliorer l'efficacité du cadre réglementaire.

⁴⁶ Conseil d'analyse économique, 13 avril 2021, Pour une refonte du cadre budgétaire européen https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/communiquede_presse-note63.pdf

POUR UNE MEILLEURE GESTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET UNE INDEMNISATION CHÔMAGE MIEUX CIBLÉE ET PLUS CONTRA-CYCLIQUE

État des lieux

> Un taux de chômage structurellement élevé

Structurellement la France combine un des taux les plus élevés de dépenses publiques en faveur de l'emploi avec un des taux de chômage les plus élevés également. Au-dessus 8 % en 2019, le taux de chômage situe la France en quatrième position en partant de la fin, très loin devant l'Allemagne dont le taux de chômage de la population active avoisinait 3 %, ainsi que du Danemark, seul pays européen dont les dépenses en faveur de l'emploi sont comparables en pourcentage du PIB⁴⁷. L'on pourrait donc penser au vu de ces éléments que l'équilibre entre les facteurs de production conduit à un équilibre sous-optimal sur le marché de l'emploi en France. De plus, suite au choc qu'a constitué la crise de 2008 puis la crise des dettes souveraines à partir de 2010, le rattrapage de la croissance françaises a été plus lent que dans les autres pays de l'OCDE entraînant un taux de chômage fort pendant toute la période dont la dynamique n'a commencé à s'améliorer sensiblement qu'à partir de 2016⁴⁸.

> Une pandémie aux effets durables

La pandémie continue à imposer son rythme face à l'économie, notamment à travers les perturbations subies par le marché de l'emploi. Le chômage s'établit au premier trimestre à 8,1 % de la population active en France (hors Mayotte, INSEE), soit 18 000 demandeurs d'emploi de plus enregistrés entre fin décembre 2020 et fin mars 2021⁴⁹. Si le taux de

⁴⁷ Insee 14 mai 2020, Au premier trimestre 2020, le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4488364>

⁴⁸ La Banque Mondiale Croissance du PIB annuel <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG>

⁴⁹ Insee 29 juin 2021, Au premier trimestre 2021, le taux de chômage est quasi stable à 8,1 %

chômage (aux normes du Bureau International du Travail) semble se stabiliser et renouer avec son niveau d'avant la crise sanitaire, il faut néanmoins sans souligner l'existence de mouvements en trompe-l'œil tels que la migration de personnes vers une situation d'inactivité, convaincues que la recherche d'un emploi en cette période de crise est beaucoup moins prometteuse qu'en temps habituel.

En parallèle, le « halo autour du chômage », c'est-à-dire les personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui ne remplissent pas tous les critères pour être qualifiés de demandeurs d'emploi, a progressé pour englober 2 millions d'individus. Aussi, le chômage de longue durée augmente de 0,4 point et se situe à 2,5% de la population active (premier trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent)⁵⁰. Il s'agit d'une revalorisation aigue dans le contexte d'un taux de chômage assez stable, ce qui démontre que les retombées de la crise impactent davantage les personnes les plus éloignées de l'emploi. Par ailleurs, la crise a influencé la cadence de créations/destructions d'entreprises ; les microentreprises constituent le catalyseur principal des créations d'entreprises, au moment où les restrictions sanitaires ralentissent significativement le traitement des dossiers de faillites et où les mesures d'urgence de soutien d'entreprises se multiplient à l'intention des microentreprises, et ce quelle qu'ait été leur santé économique avant la crise sanitaire. La baisse de l'emploi touche essentiellement les contrats courts. En effet, les secteurs d'activité qui en sont les premiers consommateurs sont les plus lourdement touchés par la crise, notamment le secteur de la culture et de l'événementiel et celui de restauration pour lesquels une chute de 27 % a été enregistrée au niveau des déclarations uniques d'embauche⁵¹.

Les mesures d'urgence ont clairement amorti les perturbations sur le marché du travail. Il s'agit principalement de l'activité partielle, les contrats aidés, les aides à l'apprentissage et la garantie jeune. Toutefois, en dépit de ces dispositifs, l'emploi continue d'être fortement pénalisé par la crise dans plusieurs secteurs. Par conséquent, en comparaison avec les autres pays européens, la France combine des difficultés à la fois structurelles et conjoncturelles qu'il convient de résoudre.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5400024>

⁵⁰ Ibid

⁵¹ Ministère de la Culture, 6 juillet 2020, L'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2021/L-impact-de-la-crise-du-Covid-19-sur-les-secteurs-culturels>

Propositions

- ***À court terme maintenir le soutien à l'emploi dans les secteurs les plus affectés et mettre l'accent sur la formation des employés correspondant aux catégories fragiles (jeunes, seniors, employés peu qualifiés)***

Sur le court terme, la prolongation de la crise avec les diverses variantes et le risque de nouvelles vagues de pandémies brouille fortement les perspectives d'un « retour » à une situation stable. De ce fait, il est important de maintenir l'activité partielle avec davantage de visibilité aux employeurs, d'augmenter le taux de prise en charge et d'encadrer davantage ses modalités. Moins de 20% des entreprises forment leurs salariés en travail partiel actuellement, ce qui reste faible. Les défis à relever pour l'après-crise requièrent des employés plus et mieux formés, afin de neutraliser l'impact du sous-emploi qui découle du chômage partiel sur les compétences.

En ce qui concerne les formations proposées, elles doivent avoir un périmètre plus élargi et plus adapté aux besoins, au lieu des restrictions et conditions d'accès nombreuses aux dispositifs de transition et de reconversion professionnelle (CPF transition, FNE formation, etc.).

- ***Continuer les efforts d'insertion et réinsertion de faveur des jeunes par un accompagnement renforcé***

La recherche d'emploi s'avère plus complexe en période de crise, ce qui nécessite un accompagnement de près des individus, a fortiori ceux qui sont - ou risquent de devenir - en situation de chômage de longue durée.

La crise sanitaire met particulièrement les jeunes en difficulté pour trouver leur premier emploi. Il est à souligner que les jeunes peu qualifiés sont davantage touchés, dans la mesure où les secteurs qui les embauchent le plus comptent parmi ceux qui souffrent le plus de la crise. Par conséquent, un accompagnement dédié pour les jeunes dans ces cas de figure est à envisager, en parallèle de celui destiné aux plus expérimentés. Il est nécessaire pour cette population de mettre en place également des dispositifs d'accompagnement dans la transition professionnelle. Par ailleurs, le nombre de jeunes fragilisés par la crise qui se retrouvent en situation de décrochage est susceptible

d'augmenter fortement. Il s'agit d'un axe important à prendre en ligne de compte. Il devient donc primordial d'anticiper les modalités de réinsertion de cette population dès à présent.

- ***Prévenir le chômage de longue durée par une prise en charge précoce et d'un accompagnement approfondi pour les catégories fragiles***

Une des raisons du chômage élevé en France, trois fois supérieur à l'Allemagne, au Royaume-Uni ainsi qu'aux pays du Nord de l'Europe ⁵², outre la structure du marché du travail et de la fiscalité pesant sur le facteur travail et sur les sociétés, réside dans les difficultés spécifiques rencontrées par certaines catégories de la population, à savoir les jeunes, les seniors et les travailleurs faiblement qualifiés.

Le chômage des jeunes est particulièrement élevé en France et a tendance à s'accroître plus rapidement sous les effets des crises économiques. En effet, celui-ci s'élevait à 20,2 % en 2020 contre 19,5 % avant la crise sanitaire, un taux deux fois et demi supérieur à la moyenne de la population dont le taux est d'ores et déjà élevé par rapport aux autres pays de l'Europe et l'OCDE⁵³. Sachant qu'une personne sur deux partant à la retraite n'étant plus déjà en activité, le taux d'inactivité des seniors demeure également très élevé avec un chômage de longue durée beaucoup plus important que pour le reste de la population active. Par conséquent, la structure du chômage français est d'autant plus inquiétante qu'elle est de longue durée, avec 2,9 % des chômeurs présentant une ancienneté de plus d'un an contre 1,1 % en Allemagne⁵⁴. Cela nécessite des mesures ciblées en faveur des populations fragiles que sont les jeunes, les seniors, les travailleurs peu qualifiés et les populations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- ***Améliorer l'accompagnement et la formation pour une insertion durable dans l'emploi (identifier les formations utiles, maintenir un suivi régulier)***

Au vu de la diversité des profils inscrits sur les listes des demandeurs d'emploi, il apparaît que des dépenses purement incitatives déployées précédemment par les services de Pôle Emploi en termes de primes, de contrats aidés ou d'incitations à la formation ne sont pas les plus efficaces pour les catégories de populations de demandeurs d'emploi les moins fragiles

⁵² Cours des Comptes, juin 2020, Une stratégie de Finances Publiques pour la sortie de crise, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/une-strategie-de-finances-publiques-pour-la-sortie-de-crise>

⁵³ Ibid

⁵⁴ Ibid

et les plus autonomes. Cela renforce donc les disparités avec les catégories qui auraient le plus besoin d'un soutien et d'un accompagnement à la fois dans la recherche d'emploi et dans les diagnostics d'orientation afin d'éviter un chômage de longue durée et la déprofessionnalisation qui en résulterait. De plus, les problèmes sociaux et personnels associés à l'inactivité font que les populations concernées ont besoin d'une prise en charge rapide et suivie à plusieurs niveaux.

Il convient donc de prendre de nouvelles mesures en faveur de la multiplication des contacts entre les demandeurs d'emploi faisant partie des catégories fragiles et les conseillers des services de Pôle Emploi. Il convient également de travailler à améliorer la rapidité de la prise en charge ainsi que la précocité et la pertinence du diagnostic dans les moments clés de la recherche. Il convient enfin de développer une politique de retour à l'emploi et de suivi spécifique à destination des seniors, aujourd'hui absente de la plupart des réformes de l'assurance chômage.

- ***Accroître l'efficacité des mesures pour éviter les décrochages de jeunes***

Le taux de décrochage des jeunes entre 16 à 25 ans qui ne sont ni en formation ni en emploi (Neet) se situe autour de 15% en France⁵⁵. Tout comme la part des jeunes au chômage dans la population totale des demandeurs d'emploi, ce pourcentage est également un des plus élevés de l'OCDE⁵⁶ et contribue à fragiliser la compétitivité et l'avenir du marché de l'emploi en France.

Ainsi, l'effort et la qualité de la formation dans le cadre du dispositif « Garantie Jeunes » pour assurer des formations qualifiantes aux jeunes décrocheurs doit être poursuivi avec un accompagnement renforcé selon les critères précédemment définis afin de minimiser les risques de confusion face à la multitude des dispositifs mis en place.

- ***Renforcer le caractère contra-cyclique des mesures associées à la réforme (investir dans la formation en période de récession et permettre au système de retrouver une santé financière en période de croissance)***

En plus d'être supérieure à la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses françaises en faveur de l'emploi sont dans une très large partie (72 %) allouées au soutien financier des

⁵⁵ ibid

⁵⁶ ibid

demandeurs d'emploi, contre 50 % seulement en Allemagne⁵⁷. Comme dans le cas de la fiscalité évoquée plus haut, la structure des dépenses en faveur de l'emploi en France contribue également à pénaliser l'efficacité des mesures prises et des dépenses effectuées en raison de leur caractère pro cyclique aboutissant à une situation de pourcentages élevés de l'indemnisation dans la dépense totale, et ce même lorsque la conjoncture économique est plus favorable à l'emploi. Ainsi, pendant les périodes plus propices à l'emploi, le système d'indemnisation continue à assurer une partie importante de son rôle de « filet de sécurité social » ne lui permettant ni de reconstituer ses capacités d'actions financières pour des périodes de récession, ni d'agir efficacement sur le retour à l'emploi des populations dites fragiles définies plus haut.

Il convient par conséquent de surveiller et de s'assurer que les mesures mises en place dans le cadre de la réforme de l'indemnisation du chômage de mars 2021 favorisent le retour à l'emploi, allongent la durée de travail des contrats lorsque la conjoncture s'améliore et prennent en compte les impacts individuels sur les demandeurs d'emploi dans une perspective d'équité.

- ***Réformer la gouvernance du système en faveur de l'État d'indemnisation afin de ne pas fragiliser d'avantage le pôle emploi***

Pour les raisons précédemment évoquées, il serait également opportun de revoir les modes de gouvernance et de financement de Pôle Emploi dont le pourcentage fixe de contribution de l'Unedic (11 %) depuis 2020 et le caractère pro cyclique des mesures d'indemnisation contribuent à augmenter la contribution effective et à dégrader sa situation financière.

⁵⁷ ibid

POUR DES MINIMAS SOCIAUX PLUS EFFICACES AVEC DES MEILLEURS TAUX DE RETOUR VERS L'EMPLOI

État des lieux

> Augmentation continue des bénéficiaires depuis 2008

Actuellement, le système des minimas sociaux représente une dépense publique de 28 milliards d'euros couvrant les besoins de 10 % de la population, ceci en prenant en compte les 4 millions d'allocataires et leurs familles. Le système est composé de dix allocations dont les quatre principales, à savoir le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le minimum vieillesse et l'allocation de solidarité spécifique (ASS), représentent 95 % des versements (le RSA et l'AAH représentant des montants quasi équivalents)⁵⁸.

Par ailleurs, les minimas sociaux ont connu une augmentation sensible depuis 2008 puis une stabilisation à partir de 2015 avec l'amélioration du contexte économique. A cela s'ajoute néanmoins l'augmentation des compensations ainsi que l'élargissement du champ d'application de certains minimas afin de prendre en compte la reconnaissance des réalités sociales et de sortie du marché de l'emploi telles que les handicaps mentaux et psychologiques. En moyenne, les prestations sociales représentent 41 % du revenu des allocataires vivant en dessous du seuil de pauvreté (soit pour 8,9 millions de personnes), augmentant ainsi leur revenu de 346€ par mois.

Enfin, la crise sanitaire s'est traduite par une forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA : 8 % par rapport à 2019⁵⁹.

> Une efficacité contrastée nécessitant de redéfinir les enjeux

Le principal problème reste les très faibles taux de sortie des dispositifs, malgré les mesures prises, afin de ne pas pénaliser financièrement le retour même partiel à l'emploi. En effet,

⁵⁸ ibid

⁵⁹ ibid

entre 14 % et 17 % seulement des allocataires connaissent une activité partielle avec de meilleurs résultats pour l'AAS et de très faibles résultats pour le RSA⁶⁰, malgré la mise en place depuis 2016 de dispositifs pour inciter à l'activité.

Par conséquent, les aides non compensatoires agissent comme un facteur d'accumulation sous l'effet des crises économiques successives qui créent des bénéficiaires de longue durée. Avec le très faible taux d'activité et de sortie qui en découle, le système actuel maintient les personnes bénéficiaires dans une situation éloignée de l'emploi avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté. Le principal facteur d'accumulation est le RSA dont le rôle semble s'approcher de celui d'un revenu de remplacement et d'un ultime filet de sécurité social en dépit des mesures prises en 2016.

➤ **Une réforme interrompue par la crise sanitaire**

En juin 2019, le gouvernement s'apprêtait à réformer les mécanismes de solidarité afin d'avoir une meilleure lutte contre la pauvreté en lançant début juin la concertation sur la refonte des prestations sociales et la création du revenu universel d'activité (RUA). Il s'agit d'une réforme très sensible sur le plan social qui concerne sept millions de personnes bénéficiant actuellement des aides sociales. Au vu des inquiétudes suscitées par le projet de réforme quant au niveau global de lutte contre la pauvreté, le gouvernement avait insisté sur la transparence de sa méthode et sa volonté de concertation, soulignant qu'il se dotera d'un « appareillage de concertation particulièrement robuste », avec des « focus group » de personnes directement concernées, des ateliers citoyens, ou encore la consultation des corps intermédiaires. En outre, étant donnée l'ampleur et l'importance de la réforme annoncée, faisant intervenir une trentaine d'opérateurs de l'État nécessitant une refonte des systèmes d'information, une entrée en vigueur en 2023 était prévue afin de préparer la réforme dans les meilleures conditions et d'évaluer les temps et coûts associés à une migration des systèmes informatiques. La crise sanitaire a mis un frein net aux concertations et à l'avancement de la réforme. Cependant les raisons ayant conduit le gouvernement à envisager la réforme sont toujours d'actualité.

⁶⁰ ibid

Propositions

- **Rassembler les aides au sein d'un seul mécanisme de solidarité pour améliorer la lisibilité, diminuer le taux de non-recours et éviter les doublons et les fraudes**

Annoncée en septembre 2018, la mise en place du revenu universel d'activité (RUA) était avant l'avènement de la crise de la Covid-19 présentée comme la mesure sociale phare du quinquennat, devant remédier aux échecs relatifs du RSA du gouvernement Fillon, simple substitut au revenu minimum d'insertion (RMI) créé par Michel Rocard en 1989. Le journal « La Vie » avait interrogé François Soulage, président du collectif Alerte qui réunit les associations de lutte contre l'exclusion, qui reconnaissait que les allocations étaient « une vraie jungle »⁶¹. D'après lui, le gouvernement avait raison de vouloir simplifier le système. C'est selon cette logique que l'exécutif envisageait un « versement social unique ». Ainsi, l'objectif affiché de la réforme n'était pas de faire des économies ni de fragiliser davantage les populations bénéficiant des aides sociales mais de lutter plus efficacement contre la pauvreté en rendant le système des aides sociales plus transparent, plus équitable et moins complexe.

Le RUA doit remplacer le plus grand nombre possible de prestations sociales en fusionnant, dans un premier temps, le RSA, l'aide personnalisée au logement (APL) et la prime d'activité. L'intégration dans le mécanisme des autres minimas sociaux comme l'AAH a finalement été écartée. Le but est d'une part d'améliorer le taux de recours aux aides sociales, alors que par exemple plus de 30 % des bénéficiaires potentiels du RSA ne le demandent pas et, d'autre part, d'inciter davantage à la reprise d'activité⁶².

- ***Améliorer à la fois l'efficacité et la soutenabilité des minimas sociaux en simplifiant les systèmes d'attribution des aides en définissant des méthodes de calcul permettant de prendre en compte l'étendue des aides***
 - Réformer les modes de calcul afin de prendre en compte toute l'étendue des aides attribuées

⁶¹ Didier Dubasque, écrire pour et sur le travail social, 25 juin 2018, <https://dubasque.org/faut-il-reformer-le-systeme-des-aides-sociales/>

⁶² Ibid

Au vu des constats précédents il paraît nécessaire à la fois d'harmoniser et de simplifier les systèmes d'attribution des aides en définissant des méthodes de calcul permettant de prendre en compte l'étendue des aides et de ne pas pénaliser les bénéficiaires, ainsi que de ne pas créer de concurrence malsaine entre les aides qui pourraient nuire au succès et à l'acceptabilité sociale de la réforme. Dans un deuxième temps, il convient de poursuivre la simplification en intégrant l'ensemble des aides existantes dans le versement unique du RSU.

- Réformer la gouvernance des caisses d'allocation et de Pôle Emploi en vue d'une prise en charge unique et dématérialisée

Il convient de réformer la gouvernance des caisses d'allocation et de Pôle Emploi pour permettre une unique prise en charge des versements dématérialisés afin de simplifier les démarches des caisses et permettre une meilleure gestion des coûts. Cette unification permettra de traiter les phénomènes d'exclusion et d'éloignement de l'emploi, les statistiques montrant que le nombre d'allocataires et de chômeurs ne sont pas toujours positivement corrélés, ce qui peut laisser à penser qu'il s'agit de deux populations distinctes avec un « effet de vases communicants » limité.

- Anticiper une baisse éventuelle du non-recours et les changements de périmètres intervenus depuis la crise

Par ailleurs, il faut anticiper et prévoir les solutions de financement permettant de compenser les éventuels effets inattendus de la mise en place de la réforme sur les finances publiques. Le pourcentage des ayants droit aux minima sociaux qui ne réclament pas leur dû se situerait autour de 30 %⁶³. Or le gouvernement prévoit à ce stade de verser automatiquement les allocations à ceux qui y sont éligibles, dans le cadre du plan de lutte anti-pauvreté grâce à l'échange automatisé de données entre administrations. Enfin, en 2019, le plan pauvreté devait bénéficier d'une enveloppe relativement modeste (8 milliards d'euros) tel que l'indiquait le président de la République lors du discours du 13 septembre 2018 au Musée de l'Homme au Trocadéro⁶⁴. Il est à évaluer, au regard de la crise du COVID intervenue

⁶³ ibid

⁶⁴ Le Monde, 13 septembre 2018 Les quatre axes du « plan pauvreté » de Macron : petite enfance, emploi, aides sociales et logement https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/09/12/petite-enfance-systeme-social-les-mesures-phares-du-gouvernement-pour-le-plan-pauvrete_5354200_3224.html#xtor=AL-32280270-%5Bmail%5D-%5Bios%5D

ORION 2022

depuis, si les effets du plan de soutien et de relance ont été suffisamment efficaces pour permettre de ne pas aggraver les problématiques liés à la pauvreté (hors jeunesse) et s'il est toujours possible de raisonner en périmètre constant.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles universitaires :

- HOROWITZ, David. Indices ESG et protection du climat en gestion d'actifs. Bulletin Joly Bourse, Mars - Avril 2021, n°2, p. 59-62
- Drew Fudenberg, Richard Gilbert, Joseph E. Stiglitz, Jean Tirole, « Preemption, leapfrogging and competition in patent races », *European Economic Review*, n° 22, pp. 3-

Publications institutionnelles :

- Cours des Comptes, "L'héritage de l'ex agence du numérique : de grandes ambitions une mise en ordre nécessaire " in Rapport public annuel 2021
- Grant Thornton 17 juin 2020 <https://www.grantthornton.fr/fr/insights/articles-et-publications/2020/forte-croissance-du-capital-investissement-francais-en-2019/>
- Ifop (17 septembre 2020) Les français et les habitants des grandes villes soutiennent ils le déploiement de la 5G en France. <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-les-habitants-des-grandes-villes-soutiennent-ils-le-deploiement-de-la-5g-en-france/>
- Trésor Économie, Rapport du commerce extérieur de la France 2021 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/29831d1c-cc6a-4ad3-9023-6fa089f091a9/files/0403399b-08e8-4bec-9889-46b9d79bc90a>
- Banque de France, Direction des statistiques monétaires et financières, 27 octobre 2020, L'impact de la crise de la Covid-19 sur la situation financière des ménages et des entreprises – Septembre 2020 https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/10/27/820151_7_impact_crise_covid_octobre_ok.pdf
- Rexecode, Document de travail N.75, octobre 2020 Répondre à l'énorme besoin en fonds propres des entreprises et éviter le décrochage de notre économie <http://www.rexecode.fr/public/Presse/Rexecode-dans-les-medias/Repondre-a-l-enorme-besoin-en-fonds-propres-des-entreprises-et-eviter-le-decrochage-de-notre-economie>
- Hervé Bacheré, direction des statistiques d'entreprises, Insee, 22 mars 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3371834#titre-bloc-5>
- Cairn.info, 22 mars 2013 Stephan Bourcieu, Les sept points faibles des PME françaises à l'export, <https://www.cairn.info/revue-l-expansion-management-review-2012-2-page-84.htm#no13>
- Observatoire européen de l'Économie sociale, Septembre 2021, ESS en Europe, <https://www.ess-europe.eu/fr/publication/less-dans-lunion-europeenne-etat-des-lieux-du-labo-de-less>
- OCDE (2021), *Regards sur l'éducation 2021 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/5077a968-fr.pdf?expires=1633126328&id=id&accname=guest&checksum=96A9103B7372B99D24F8C80CE8428EA9>

- Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion, 5 février 2021, Apprentissage : plus de 500 000 contrats signés en 2020, dont 495 000 dans le secteur privé. Un record historique. <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/apprentissage-plus-de-500-000-contrats-signes-en-2020-dont-495-000-dans-le>
- Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion, Les chiffres de l'apprentissage en 2020 <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres-apprentissage-2020.pdf>
- Fiscalité des entreprises en France, un Etat des lieux en quatre propositions, Eric Heyer, OFCE Sciences Po, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/4-139.pdf>
- « Commission proposes major corporate tax reform for the EU », communiqué de presse de la Commission Européenne, 25 octobre 2016 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_16_3471
- Banque de France, Direction des statistiques monétaires et financières, 27 octobre 2020, L'impact de la crise de la Covid-19 sur la situation financière des ménages et des entreprises – Septembre 2020 https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/10/27/820151_7_impact_crise_covid_octobre_ok.pdf
- Conseil d'analyse économique, 13 avril 2021, Pour une refonte du cadre budgétaire européen https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/communiqu%C3%A9_de_presse_note63.pdf
- Insee 14 mai 2020, Au premier trimestre 2020, le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4488364>
- Insee 29 juin 2021, Au premier trimestre 2021, le taux de chômage est quasi stable à 8,1 % <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5400024>
- Ministère de la Culture, 6 juillet 2020, L'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2021/L-impact-de-la-crise-du-Covid-19-sur-les-secteurs-culturels>
- Cours des Comptes, juin 2020, Une stratégie de Finances Publiques pour la sortie de crise, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/une-strategie-de-finances-publiques-pour-la-sortie-de-crise>
- Didier Dubasque, écrire pour et sur le travail social, 25 juin 2018, <https://dubasque.org/faut-il-reformer-le-systeme-des-aides-sociales/>
- Insee, 27 mai 2021, Revenus et patrimoine des ménages, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371227?sommaire=5371304>
- OFCE 2006 et Dustmann et al., 2014
- Cours des Comptes, Une stratégie de Finances Publiques pour la sortie de crise , juin 2021 <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/une-strategie-de-finances-publiques-pour-la-sortie-de-crise>

- Ernst et Young, la compétitivité de la relance, baromètre de l'attractivité de la France, mai 2020 https://www.ey.com/fr_fr/board-matters/reporting-extra-financier-qui-imposera-son-modele-de-standardisation
- https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/le-capitalisme-responsable-une-chance-pour-leurope-rapport_0.pdf
- <https://www.mazars.fr/Accueil/Insights/Publications-et-evenements/Etudes/Etude-Barometre-RSE-2020>
- <https://www.novethic.fr/finance-durable/comprendre-linvestissement-responsable/lisr-dans-le-monde/lisr-en-europe.html>
- <https://lessentiel.novethic.fr/blog/people-9/post/les-criteres-deligibilite-et-la-gouvernance-du-label-isr-ont-vocation-a-devenir-plus-exigeants-declare-olivia-gregoire-secretaire-detat-a-leconomie-sociale-solidaire-et-responsable-392>

Presse :

- Les Échos 24 juin 2021 Bpifrance convainc 4.000 Français d'investir pour la première fois dans le private equity <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/bpifrance-convainc-4000-francais-dinvestir-pour-la-premiere-fois-dans-le-private-equity-1326399>
- La Tribune 31 janvier 2014 Nicolas Baverez : "le déclin n'est pas une fatalité pour la France" <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20140130trib000812871/nicolas-baverez-le-declin-n-est-pas-une-fatalite-pour-la-france.html>
- Le Figaro 2 décembre 2020 PME et ETI ont contribué à 44% des exportations en 2019, selon un premier bilan de Business France <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/pme-et-eti-ont-contribue-a-44-des-exportations-en-2019-selon-un-premier-bilan-de-business-france-20201202>
- La gazette des communes, 3 février 2017, « La France est le pays d'une seule ville » <https://www.lagazettedescommunes.com/487909/la-france-est-le-pays-dune-seule-ville/>
- Les Échos 12 juillet 2021, « Impôt mondial : avis de tempête sur les paradis fiscaux » <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/impot-mondial-avis-de-tempete-sur-les-paradis-fiscaux-1331411>
- Les Échos, 8 juin 2021 « Impôt minimum mondial : casse-tête en vue pour les grands groupes », <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/impot-minimum-mondial-casse-tete-en-vue-pour-les-grands-groupes-1321865>
- Les Echos, 28 septembre 2020 Budget 2021 : l'Allemagne mieux lotie, l'Espagne et l'Italie dans l'attente de l'aide européenne <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/budget-2021-lallemagne-mieux-lotie-lespagne-et-litalie-dans-lattente-de-laide-europeenne-1249643>
- Le Monde, 13 septembre 2018 Les quatre axes du « plan pauvreté » de Macron : petite enfance, emploi, aides sociales et logement https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/09/12/petite-enfance-systeme-social-les-mesures-phares-du-gouvernement-pour-le-plan-pauvrete_5354200_3224.html#xtor=AL-32280270-%5Bmail%5D-%5Bios%5D
- Le Figaro 21 avril 2021 Les français ont massivement épargné en 2021 <https://www.lefigaro.fr/finances-perso/les-francais-ont-massivement-epargne-en-2020-20201226>
- L'épargne des français une réserve capitale pour retrouver la croissance. 15 avril 2021 <https://www.latribune.fr/economie/france/l-epargne-des-francais-une-reserve-capitale-pour-retrouver-la-croissance-882440.html>

CONTACT

Notre initiative vous intéresse ? Vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous rejoindre, contribuer à nos travaux ? N'hésitez pas à nous contacter.



Courriel : cercleorion@gmail.com